



Direction
générale
de la création
artistique

Rapport d'activité de la Direction générale de la création artistique 2016

Sommaire

Avant-propos / Régine Hatchondo, Directrice générale de la création artistique	3
Panorama : les événements marquants de l'année	5
La DGCA en quelques mots	7
Les grands chantiers 2016	
❑ Lancement des chantiers « culture et citoyenneté »	10
❑ La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et sa déclinaison réglementaire	12
L'action des services	
• Le service des arts plastiques	16
• La délégation à la danse	22
• La délégation à la musique	24
• La délégation au théâtre	28
• La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche	32
• La sous-direction de la diffusion artistique et des publics	36
• La sous-direction des affaires financières et générales	40
• La mission de la communication	46
• Le service de l'inspection de la création artistique	48

Avant-propos

En 2016, la DGCA a renforcé sa politique en faveur de la création. Les nouvelles aides pour les résidences ont favorisé les conditions de création des artistes émergents. Avec les « ateliers de fabrique artistique », il s'est agi de soutenir des lieux indépendants pluridisciplinaires investis et gérés par des artistes ou par des acteurs culturels, dans des territoires parfois dépourvus d'équipements culturels pérennes. En outre, 80 compagnies indépendantes du spectacle vivant ont bénéficié du nouveau dispositif des « compagnies et ensembles à rayonnement national et international ». Création et production, jeunesse et ruralité ont fait l'objet de mesures nouvelles.

Le budget de la commande publique a augmenté très sensiblement et nous avons renoué avec les commandes publiques photographiques (« Réinventer Calais », « La Jeunesse en France » et « Les regards du Grand Paris »). Par ailleurs, certaines disciplines considérées un temps comme « à la marge » (sinon de l'art, du moins de nos actions) ont été valorisées, en témoignent la première édition des *Rendez-vous hip-hop* et l'appel à projets street-art (460 dossiers ont été reçus et 40 projets ont été soutenus). De même, le premier Forum de la mode en décembre a permis de réunir tous les acteurs du secteur autour de tables rondes.

Un exemple de l'évolution de nos actions est le partenariat inédit avec l'École 42 qui a été conclu avec la DGCA pour que des propositions innovantes dans le champ du numérique, en matière de création, de médiation et de diffusion, puissent nourrir nos réflexions et nos projets. Ont été associées l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et l'École des Métiers de la Culture et du Marché de l'Art (ICART). Réunissant étudiants et professionnels de la culture, un hackathon a été organisé : 8 projets seront développés en 2017.

La DGCA a lancé six nouveaux Schémas d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI), sur le modèle des Schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) engagés en 2013. Ces méthodes de travail qui s'appuient sur un processus d'élaboration commune avec l'ensemble des acteurs d'un territoire – élus et professionnels – permettent un travail constructif avec les collectivités territoriales.

Dès mon arrivée au début de l'année 2016, j'ai souhaité améliorer la connaissance des pratiques culturelles de nos concitoyens. Nous avons lancé des enquêtes et analyses qualitatives et quantitatives auprès des publics de nos labels, réseaux et opérateurs. La DGCA a noué deux partenariats avec les universités de Nice et d'Amiens afin de travailler, avec des psycho-cliniciens, sur l'impact sensible des pratiques artistiques sur les enfants. Nos actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ont été renforcées, à travers l'événement *Génération Belle Saison*, le projet Démos à la Philharmonie et désormais sur l'ensemble du territoire, les Concerts de Poche qui organisent chaque saison plus de 1 200 ateliers musicaux et 90 concerts, ou encore le site pluridisciplinaire Medicis-Clichy-Montfermeil en lien avec une des futures gares du Grand Paris. Les programmes *art et*

mondes du travail et 1 immeuble, 1 œuvre, menés avec nos partenaires privés, permettent de travailler sur la présence de l'art à toutes les étapes de la vie, dès l'enfance, sur les lieux de vie, de passage, de travail ou de loisir et sont l'illustration de la complémentarité entre politiques publiques et entreprises privées. Enfin, dans le cadre de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui a mobilisé l'ensemble de la direction, un observatoire de l'économie de l'ensemble de la filière musicale et un observatoire de la création et des publics vont être créés et vont constituer des outils indispensables à la définition des orientations politiques.

À la fin de l'année, l'ensemble du réseau des écoles supérieures d'art et de design a été réuni et de nombreuses problématiques (sur l'évolution du statut des enseignants et sur la recherche en art, notamment) ont été posées et feront l'objet de groupes de travail durant l'année 2017.

Enfin, nous avons entamé une réflexion de fond sur la formation et travaillé à améliorer l'emploi artistique. En avril, un accord historique pour les intermittents du spectacle a été signé, à l'unanimité avec les partenaires sociaux professionnels du spectacle, accord repris par décret et entré en vigueur le 1^{er} août. En décembre a été créé le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) abondé par l'État à hauteur de 90M€ en année pleine. Dans le secteur des arts visuels, la réflexion sur l'emploi des artistes auteurs, des designers et des photographes se poursuit ; des étapes importantes restent à franchir. La situation sociale des artistes plasticiens a fait l'objet d'un rapport argumenté pour le Parlement, dans le cadre de la LCAP. Le Conseil national des Professions des Arts visuels (CNPAV) verra le jour en mai 2017.

Notre engagement – en faveur des créateurs et de l'ensemble de nos citoyens – est sans faille.

Comme l'a écrit Romain Roland : « L'art est le rêve de l'humanité, un rêve de lumière, de liberté, de force sereine. Ce rêve ne s'interrompt jamais ; et nous n'avons nulle crainte pour l'avenir. [...] Tout est dit peut-être, mais tout est encore à dire. L'art est inépuisable, comme la vie. »

Régine Hatchondo
Directrice générale de la création artistique

Panorama des événements marquants de l'année

- **4 janvier** : nomination de Régine Hatchondo, directrice générale de la création artistique
- **10 janvier** : publication du premier appel à projets *street art*
- **30 et 31 janvier** : présentation des deux fresques d'art urbain commandées par la DGCA à l'Artiste Ouvrier pour le salon des formations artistiques
- **12 février** : nomination d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la Communication
- **28 avril** : Accord des partenaires sociaux du secteur du spectacle sur le régime d'assurance-chômage spécifique aux intermittents
- **2 mai** : choix du projet de Xavier Veilhan pour le Pavillon français de la biennale de Venise 2017
- **18 mai** : Signature d'un Plan d'action pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et les organisations syndicales et professionnelles représentatives du secteur
- **25 mai au 1^{er} juin** : première édition de *Rendez-vous hip hop*
- **1^{er} juin** : *1^{er} juin des écritures théâtrales jeunesse* organisée par Scènes d'enfance – ASSITEJ France
- **6 juin** : annonce par la Ministre du renforcement des dispositifs de soutien aux secteurs de la danse et des arts du cirque en France
- **14 juin** : remise du rapport de la MNACEP (Mission nationale pour l'Art et la Culture dans l'espace public), présidée par Jean Blaise, et annonce par la Ministre de 11 mesures pour développer l'art et la culture dans l'espace public
- **21 juin** : Fête de la Musique sur le thème de « La musique plus forte que... »
- **9 septembre** : entrée en vigueur du nouveau crédit d'impôt pour les entreprises du spectacle vivant musical ou de variétés
- **17 au 23 septembre** : 3^{ème} édition des *Journées du 1 % artistique de l'école à l'enseignement supérieur*
- **19 septembre** : lancement du FONPEPS, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle doté de 90 M€
- **28 septembre** : présentation du budget 2017 de la Culture
- **13-14 octobre** : *Etat de l'art urbain*, colloque sur le *street art* à la Villette
- **24 octobre** : annonce du projet Berthier - Cité du théâtre par le Président de la République
- **5-6 novembre** : première édition de *WE FRAC*, le week-end des FRAC

- **14 novembre** : lancement de *Data-danse*, plateforme numérique interactive à la découverte de la danse
- **5 décembre** : premier Forum de la Mode à la Gaîté Lyrique
- **5 décembre** : *Un an de Génération Belle Saison* à la Villette
- **8 au 11 décembre** : présentation de projets *1 immeuble, 1 œuvre* à l'occasion de la première édition de la nouvelle foire *Galeristes* au Carreau du Temple
- **10 décembre** : inauguration des nouveaux locaux du Théâtre des Quartiers d'Ivry-Centre dramatique national au sein de la Manufacture des Œillets
- **13 décembre** : annonce de *Création en cours*
- **14 décembre** : séminaire enseignement supérieur arts plastiques organisé par la DGCA

La direction générale de la création artistique en quelques mots

La Direction générale de la création artistique (DGCA) définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts plastiques et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire. Ses missions couvrent, dans les domaines relevant de ses compétences, le soutien à la création, l'aide à l'insertion professionnelle, l'enrichissement des collections publiques, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, l'action européenne et internationale.

La DGCA anime et coordonne, sur l'ensemble du territoire, les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion : établissements publics nationaux, centres de ressources, orchestres permanents, théâtres lyriques en région, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique, pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue, scènes conventionnées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art et établissements d'enseignement supérieurs.

Pour mener à bien ses missions, la direction générale de la création artistique comprend le service des arts plastiques, la délégation à la danse, la délégation à la musique, la délégation au théâtre, la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics, la sous-direction des affaires financières et générales, la mission de la communication et l'inspection de la création artistique.

[Le budget de la DGCA en 2016 *](#)

873,7 M€

748,6 M€ pour le programme 131 - Création

- Action 1 – spectacle vivant : 680,7 M€

- Action 2 – arts plastiques : 67,9 M€

124,3 M€ pour le programme 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

0.783 M€ pour le programme 186 - Recherche culturelle et culture scientifique

** budget exécuté 2016 en crédits de paiement*

Les grands chantiers 2016

Lancement des chantiers « culture et citoyenneté »

Les enjeux

L'action, l'animation, le développement, la démocratisation, la démocratie, la médiation, la participation, la diversité et, plus récemment, les droits culturels sont les paradigmes qui traversent les politiques du ministère de la Culture depuis sa création en 1959. Ils définissent ou redéfinissent le rapport entretenu entre les pouvoirs publics, les artistes, les œuvres et les citoyens (appelés « publics » lorsqu'ils sont des usagers des lieux culturels), avec l'idée que la culture ne doit pas être le privilège d'une partie de la population.

Même si certaines politiques de démocratisation culturelle ont fonctionné, en permettant par exemple à un nombre de plus en plus important d'écoliers de fréquenter des lieux culturels, les chiffres prouvent que les objectifs sont encore loin d'être remplis. L'étude du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) de 2014 montre que 43 % de la population serait « réfractaire » à la culture, c'est-à-dire aurait une « faible appétence pour les activités culturelles », et représenterait « une majorité des Français ayant un niveau d'étude et de revenus modestes ». Pour l'étude du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication (DEPS) de 2015, 53 % des Français jugent que les inégalités culturelles sont fortes et presque autant pensent qu'elles ont augmenté ces dernières années. Enfin, pour ne citer que ces chiffres, une étude de la Commission Européenne de 2013 révèle qu'un tiers de la population européenne indique ne jamais ou presque jamais participer à des activités culturelles, soit une hausse de 4 % depuis 2007.

En 2016, la DGCA s'est fixée un programme de travail en plusieurs volets pour avancer sur ces questions avec des établissements dont elle a la charge. Dans une logique itérative, il s'agit de mettre en place des dispositifs qui permettent de mieux connaître les populations qui fréquentent les lieux de diffusion de la création et les programmes de médiation ou de pratiques amateurs mais aussi l'effet des pratiques artistiques sur les enfants d'un point de vue émotionnel. Enfin, il semble nécessaire de valoriser les bonnes pratiques, de les partager et de mettre en place des méthodes permettant de les étendre à une plus grande échelle.

Le chantier des études

Sous la conduite du Bureau de l'observation et du contrôle de gestion, avec le concours de la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et du service de l'inspection, la question de la fréquentation a constitué un premier axe de travail. Un travail de synthèse de l'ensemble des études des publics existantes a d'abord été conduit.

Une étude des publics de deux sites (le Centre dramatique national de Lille « Théâtre du Nord » et la scène nationale d'Amiens « Maison de la culture d'Amiens ») a été confiée à l'agence GECE. À partir de ces expérimentations, l'objectif est de concevoir un kit méthodologique pour l'étude des publics. Ce kit sera mis à disposition des établissements de création et de diffusion de la DGCA courant 2017.

Parallèlement, la Philharmonie de Paris mène une importante étude de ses publics :

- une partie quantitative qui porte sur les publics des concerts. Les résultats sont attendus en juillet 2017, après une saison complète ;
- une partie qualitative qui concerne les ateliers à destination de la jeunesse, selon une orientation psycho-sociologique ;
- une étude sur les publics potentiels ;
- une analyse des pratiques du site internet de la Philharmonie.

Le chantier de la médiation culturelle

Le premier volet de ce chantier consiste à mettre en place une enquête quantitative et qualitative annuelle sur les actions culturelles menées par les labels et réseaux de la DGCA. Un questionnaire qualitatif a ainsi été envoyé en juin 2016 aux différentes associations nationales des labels et réseaux (scènes nationales, scènes conventionnées, CDN, CCN, CDC, scènes de musiques actuelles, opéras nationaux en régions, orchestres permanents, FRAC, centres d'art, PNC, CNAREP, CNCM). Le questionnaire quantitatif est en ligne. Il a été testé par les réseaux puis envoyé à toutes les structures. La clôture de ce questionnaire est prévue à la fin du mois de janvier 2017. Les représentants de ces structures ont été réunis en juin 2016 puis en décembre 2016 à l'INHA. Ces rencontres ont permis de présenter une dizaine de projets comme celui de La fondation du doute à Blois, « Humano Plancton » du centre d'art contemporain La criée à Rennes ou encore le Festival ado du CDR de Vire ou « Le sucre du Printemps » porté par le CDC de Toulouse. D'autres moments d'échanges sont prévus en janvier 2017, notamment pour échanger à partir d'autres projets menés sur le territoire.

Le deuxième volet de ce chantier est le groupe de travail « médiation et diversité » animé par Bertrand Munin (SDDAP) et constitué d'inspecteurs représentant chacune des disciplines de la création artistique. Un partenariat a été noué avec deux laboratoires de recherche en psychologie et psychanalyse (Universités d'Amiens et Nice) pour mener :

- une étude auprès d'adultes afin d'évaluer l'effet des actions culturelles de leur enfance sur leur parcours ;
- une observation et une étude d'ateliers à destination des enfants et des jeunes adolescents.

Les observations portent sur des projets musicaux (opération à Alfortville avec l'Ondif et des classes de CE1), de danse (Classe de 3^{ème} menant un projet avec l'artiste Satchie Noro dans le cadre de son travail avec le Théâtre Louis Aragon de Tremblay-en-France), de théâtre (CDN de Nice) et d'arts plastiques (Espace de l'Art concret à Mouans Sartoux et Festival d'Automne).

La DGCA a par ailleurs été associée à la mission d'évaluation de la politique de démocratisation culturelle conduite par Anne-Marie Le Guevel (IGAC) et Anne-Christine Micheu, notamment en participant aux groupes de travail mis en place dans la première phase consacrée au diagnostic.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et sa déclinaison réglementaire

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) a été promulguée le 7 juillet 2016, clôturant un long processus d'élaboration. L'année 2016 a été marquée par la préparation de ses mesures (environ une trentaine) d'application pour tous les services de la DGCA et particulièrement pour le Bureau des affaires juridiques.

Cette loi était attendue des professionnels du secteur de la création artistique. Elle inscrit pour la première fois au niveau normatif le cadre de l'action publique de soutien et de développement de la création artistique, le principe de la liberté de création, de diffusion et de programmation artistique, les objectifs des politiques publiques culturelles menées conjointement par l'État et les collectivités territoriales, le cadre juridique des labels, la sécurisation des collections des FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) et la structuration de l'observation dans le secteur. La loi comporte également un volet de mesures visant à développer et pérenniser l'emploi et l'activité professionnelle des artistes ainsi qu'un chapitre de refondation des dispositions sur l'enseignement artistique spécialisé et l'enseignement supérieur. Plusieurs de ces articles prévoient des dispositifs réglementaires pour leur application.

Projet de décret relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

Ce décret, pris en application de l'article 5 de la LCAP, procède à la sécurisation juridique et à l'unification, dans un seul texte réglementaire, des différents dispositifs de labellisation anciennement régis par un décret et trois circulaires. Il a pour objectif de conférer un cadre général et harmonisé à l'intervention publique en définissant les principes communs à l'ensemble des labels. À ce titre, il précise les conditions requises pour bénéficier d'un label national ainsi que sa procédure d'attribution de renouvellement et de retrait. Il fixe la liste des labels et renvoie à un arrêté la détermination d'un cahier des missions et des charges spécifique à chacun des labels.

Ce décret sera complété par douze projets d'arrêtés correspondant aux dix labels existants actuellement dans le spectacle vivant et aux deux nouveaux labels relevant des arts plastiques (FRAC et Centre d'art contemporain).

Deux projets de décrets relatifs à la structuration de l'observation dans le secteur du spectacle vivant

Le décret pris en application de l'article 12 de la loi LCAP modifie les statuts du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) pour y rattacher un observatoire de l'économie de l'ensemble de la filière musicale dont les actions seront conduites par un comité d'orientation.

Le décret pris en application de l'article 48 de la loi LCAP instaure une remontée obligatoire des données de billetterie des lieux de spectacle vivant et a pour objectif de parvenir à la centralisation, jusqu'alors inexistante, des données de recettes des billetteries du spectacle vivant aux fins de disposer d'un référent national d'information fiable et partagé par tous les partenaires sur la fréquentation du spectacle vivant et du chiffre d'affaires de billetterie afin d'observer et d'évaluer

les politiques publiques.

Au-delà, cette mesure s'inscrit dans une volonté générale de déterminer le cadre d'une observation organisée et partagée du spectacle vivant, par la création par la voie réglementaire d'un observatoire, outil qui permettra d'adapter notre politique sur la base d'une analyse fine de l'existant.

Projet de décret relatif à la sécurisation des pratiques en amateur

Ce décret, pris en application du deuxième alinéa du III de l'article 32 de la LCAP, définit les modalités du recours aux artistes amateurs ou à des groupements d'artistes amateurs dans un spectacle lucratif.

Projet de décret relatif à l'agrément des établissements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs d'enseignement de la création artistique

Ce projet, pris en application des articles 51 et 53 de la loi LCAP, est en phase de consultation interministérielle. Il définit les conditions d'organisation pédagogique nécessaires à l'agrément et prévoit ses conditions et ses modalités d'octroi qui ouvre l'accès au statut d'étudiant et donc à toutes les aides sociales qui y sont associées à tous les élèves majeurs suivant des enseignements préparatoires dans des établissements agréés.

L'objectif global est de parvenir à organiser une offre publique d'enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création ouverte au plus grand nombre et favorisant la diversité des profils des futurs étudiants.

L'action des services

Le service des arts plastiques

Le budget des arts plastiques a été renforcé en 2016. Cette évolution a permis de consolider les opérateurs, parfois sous-dotés lors de leur création (Centre national des arts plastiques, Cité de la Céramique Sèvres et Limoges), de conforter les réseaux des centres d'art et des Fonds régionaux d'art contemporain, notamment les FRAC dits de nouvelle génération, de mettre en œuvre une politique plus affirmée en faveur des métiers d'art, du design et de la mode et de valoriser les œuvres dans l'espace public.

La politique des arts plastiques conduite en 2016 s'articulait, d'une part, autour d'actions visant à conforter l'accès du public aux œuvres et aux esthétiques les plus variées et, d'autre part, autour de projets permettant de replacer l'artiste au cœur des politiques en faveur de l'art contemporain.

En 2016, le service des arts plastiques s'est efforcé de moderniser et de consolider les outils existants dans un contexte budgétaire et territorial complexe et de mieux prendre en compte les conditions économiques des artistes et des créateurs, notamment en mettant en place de nouveaux outils innovants de politiques publiques.

Consolider et moderniser les outils de diffusion de l'art contemporain et de soutien à la création

Moderniser les opérateurs

La réforme statutaire du CNAP s'est terminée avec la publication du décret relatif aux prêts et dépôts du CNAP. Les nouvelles dispositions facilitent l'accès aux prêts et aux dépôts, et prévoient, conformément aux statuts rénovés du Centre national des arts plastiques, la compétence du directeur de l'établissement pour signer les conventions de prêts et de dépôts, après avis d'une commission consultative rattachée à l'établissement.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie immobilière globale en matière de réserves, le ministère a choisi un site d'implantation du CNAP et de ses réserves à Pantin parmi trois sites présélectionnés. Ce site permet d'envisager une solution de regroupement des réserves du CNAP avec le Mobilier national.

Conforter et soutenir les lieux de création et de diffusion présents sur le territoire français : labels et moyens nouveaux

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), a créé les labels de centre d'art contemporain d'intérêt national et de fonds régional d'art contemporain (FRAC). Ces labels sécurisent ces réseaux et affermissent le socle des missions de service public autour desquelles les collectivités et l'État se retrouvent.

Deux nouveaux lieux ont été inaugurés en 2016 : le SIGNE, centre national du graphisme à Chaumont (Grand Est) et les Tanneries à Amilly (Centre Val de Loire).

Rémunération des auteurs des arts visuels, protection sociale et formation professionnelle

L'attention aux conditions d'exercice d'activité et de rémunération des auteurs des arts visuels

s'est traduite par l'inscription dans la loi LCAP de plusieurs mesures :

- l'instauration (article 30) d'une rémunération des artistes issue notamment d'une contribution des services automatisés de recherche d'information, qui bénéficient des contenus diffusés sur l'internet ;
- le conditionnement des subventions au respect des droits sociaux et de propriété littéraire et artistique ;
- l'emploi des irrépartissables du droit de suite au profit des auteurs des arts visuels.

Le Conseil national des professions des arts visuels verra le jour en 2017, à l'issue des concertations menées en 2016 avec les organisations professionnelles du secteur. Cette instance permanente de dialogue avec les professions a pour vocation de favoriser la mise en œuvre de mécanismes de financement de la création au bénéfice des auteurs des arts visuels, et de favoriser le dialogue entre les acteurs pour la mise en place de dispositifs contractuels permettant une meilleure rémunération du travail artistique et de cadres conventionnels pour les professions des arts visuels.

La réforme du régime social des artistes auteurs a fait l'objet de nombreux échanges avec le ministère chargé des affaires sociales dans la perspective d'une modernisation et d'une consolidation de ce régime au bénéfice des créateurs. Le chantier reste immense et n'a pas abouti.

Entrer dans des démarches de rénovation des politiques publiques

Adopter une approche économique des secteurs de la création graphique et plastique

a) Mise en place de nouveaux modes d'actions : les fonds d'avances remboursables à l'IFCIC

Les entreprises de la création fonctionnent sur des modèles économiques spécifiques dont l'une des caractéristiques est un besoin important de trésorerie (pour assurer notamment une présence dans les événements permettant leur visibilité tels que les salons et foires) et aux délais plus longs que dans d'autres secteurs entre la production et la diffusion. Afin d'accompagner les entreprises, le ministère et les organisations professionnelles ont mis en place au sein de l'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles) un dispositif de fonds d'avances remboursables qui permet aux entreprises de création d'accéder au crédit pour le financement de leurs projets. C'est la première fois qu'une telle approche entrepreneuriale a été adoptée.

Après le fonds d'avances remboursables pour les jeunes créateurs de mode (FAJEC) et le fonds d'avances remboursable pour les galeries d'art du premier marché (FARGA) deux nouveaux fonds ont été conçus en 2016 (ils seront opérationnels en 2017) :

- Fonds d'avances pour les métiers d'art (FAMA) d'un montant d'1M€, avec Ateliers d'art de France ;
- Fonds d'avances remboursables pour les petits éditeurs de design (FARD) avec l'UNIFA et le CODIFAB.

b) Structurer les filières – porter une attention accrue à la formation initiale et continue

Métiers d'art : transmission et préservation des savoir-faire :

- signature d'une nouvelle convention pluriannuelle pour un partenariat renouvelé avec l'Institut

national des métiers d'art (INMA) pour le développement économique du secteur et la transmission des savoir-faire ;

- lancement de la réforme de la formation dans les manufactures nationales de Sèvres et du Mobilier national (cette filière qui comprend plus de 60 spécialités, sur plus de trente sites différents sur l'ensemble du territoire, emploie 1 200 agents) ;
- le ministère a obtenu que le crédit d'impôt métiers d'art soit prorogé et élargi aux restaurateurs du patrimoine ;
- conduites d'enquêtes sur les ateliers numériques (type « Fablabs ») et les usagers de ces ateliers en région parisienne et élaboration d'un cahier des charges pour la rédaction d'un guide de bonnes pratiques collaboratives dans les ateliers numériques.
- *Une politique en faveur du design :*
- développement en cours de la démarche de « Qualité par le design » avec l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI) et l'agence W&Cie (mécénat de compétence) pour favoriser la prise en compte du design dans les entreprises ;
- développement et rénovation du site internet « Portail des collections de design » pour améliorer la visibilité des collections publiques de design ;
- lancement de 3 groupes de travail thématiques sur la présence et la visibilité du design et des designers sur la scène internationale, sur les écoles, la formation et les nouvelles compétences et sur le design comme outil de la nouvelle économie (de la pensée et de la production).

Renforcer la structuration de la filière de la mode

En décembre 2014, la Ministre a confié, conjointement avec le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique une mission sur la mode en France à Lyne Cohen-Solal. Trois volets d'étude ont été proposés dans sa lettre de mission : l'enseignement supérieur, le financement de la filière et l'écosystème de la mode. En application des préconisations du rapport, un premier Forum de la mode a été organisé avec les Fédérations professionnelles, le DEFI et le ministère chargé de l'Industrie à la Gaîté Lyrique le mardi 6 décembre. Ce nouveau rendez-vous vise à renforcer les solidarités au sein de la filière, notamment pour accroître sa force à l'international.

La DGCA participe au groupe de travail « formation » présidé par le Président exécutif de la chambre de la couture. Le groupe vise la mise en réseau des écoles de mode françaises, afin de rendre l'offre de formation plus lisible et plus attractive, notamment à l'international. A noter, en 2016 : création d'une formation spécifique à l'ENSAD associant Paris-Dauphine et l'école des Mines, au sein de la Comue Paris Sciences et Lettres.

Engager des démarches participatives et contributives qui modifient les pratiques professionnelles

a) Améliorer les conditions de travail des artistes

Le service, en lien avec les professionnels, a contribué à la rédaction de plusieurs chartes de bonnes pratiques :

- le contrat de résidence a fait l'objet d'une publication dans le guide « 223 résidences d'arts visuels en France » (Cnap, novembre 2016) ;
- le Code de déontologie du Comité professionnel des galeries d'art promeut les bonnes pratiques dans les relations entre galeries et collectionneurs, entre artistes et galeries ;
- la Charte « Art et mondes du travail » indique les bonnes pratiques lors de résidences d'artistes dans les entreprises ;

- la Charte « 1 immeuble, 1 œuvre », par laquelle des promoteurs s'engagent librement à commander des œuvres à des artistes pour chaque immeuble ou programme d'immeubles qu'ils construisent et commercialisent, a été signée par 15 promoteurs.

L'information professionnelle à destination des artistes et des professionnels fait l'objet d'une attention continue, au travers notamment de la rubrique « profession artiste » du site du Cnap, et d'un soutien aux initiatives des centres de ressources régionaux.

b) Remettre les artistes au cœur des politiques publiques en faveur des arts visuels : les SODAVI

Les Schémas d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI), mis en œuvre par les DRAC avec leurs partenaires, établissent des diagnostics partagés et conduisent à repenser les modes d'intervention contractualisés au sein de nouveaux pactes territoriaux innovants.

Six projets ont été engagés en Occitanie, Pays de la Loire, Auvergne/Rhône-Alpes, Île-de France, Nouvelle Aquitaine et PACA. On peut citer à titre d'exemple le SODAVI de Nouvelle Aquitaine (<http://sodavi-nouvelleaquitaine.org>) lancé en novembre 2016 à Périgueux et qui aura pour premiers thèmes de concertation « la place de l'artiste » et « le développement territorial ».

Aller vers de nouveaux territoires, de nouveaux acteurs, de nouveaux artistes, un nouveau public

L'art dans l'espace public : nouveaux partenariats publics et privés, diversités des pratiques et des esthétiques, valorisation du « musée à ciel ouvert »

La politique du ministère pour accroître et structurer la présence de l'art dans l'espace public s'est déclinée en plusieurs actions :

- Maintenir l'effort d'accompagnement de la commande publique des collectivités : depuis 2012, 2,65 M€ ont été versés aux artistes, pour un total de subventions de 5,99 M€ versés par la DGCA pour 75 œuvres ;
- Réforme de la commande publique d'œuvres d'art en partenariat avec des acteurs publics ou privés pour l'amélioration du cadre de vie :
 - la procédure de la commande publique a été réformée en profondeur en 2016 et s'est traduite par la création du conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques (décret n°2016-1154 du 24 août 2016) qui remplace l'ancienne commission consultative de la commande publique ;
 - à la suite de la modification de la procédure de marché public, le département du soutien à la création, en lien avec le bureau des affaires juridiques, a établi des documents types à adapter à chaque commande d'œuvre d'art.
- 5 inaugurations d'œuvres en 2016 :
 - *Song Line* de Delphine Bretesché et Martin Gracineau, sonification de l'extension des lignes du tramway au Mans (Centre Val de Loire) ;
 - Design d'objets et création paysagère pour l'hôpital de Marc Aurel et atelier Sensomoto Centre hospitalier à Brive (Limousin) ;
 - *Marche sonore Eau # 3* de Pierre Redon, parcours inter-régional de la Vienne à la Loire - Communauté de communes de Gentiou (Limousin) ;

- *Ouvreuses* de Estefania Penafiel Loaiza, aménagement du centre du village de Chalezeule (Franche-Comté) ;
- *Ma montagne* de Camille Henrot, sculpture en hommage aux Burons, Pailherols (Auvergne).
- Valoriser les œuvres dans l'espace public :
 - les *Journées du 1% artistique dans les établissements scolaires* : 133 établissements scolaires (et autres lieux) pour un minimum de 212 œuvres ;
 - développer un volet « art contemporain dans l'espace public » dans les conventions Villes et Pays d'art histoire ; premier cas à Lunéville (Grand Est).
- Porter une attention forte à la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques dans l'espace public : l'art urbain a désormais droit de cité au ministère
 - Un plan pour l'art urbain qui a donné lieu à 2 appels à projets et 44 projets soutenus dans toute la France. On peut citer par exemple Mamoudzou, projet de street art sans frontières participatif avec les habitants à Mayotte, un projet de grande ampleur en Île-de-France à Plaine commune avec plusieurs artistes, et un projet en Bretagne avec Mademoiselle Maurice et Belles de bitume à Carhaix, petite ville en zone rurale, festival "In-cité" porté par l'association La fourmi-e.
 - Un colloque international à la Villette, en partenariat avec l'université Paris Ouest-Nanterre pour replacer ces artistes et leurs œuvres dans l'histoire de l'art.
- Faire vivre de nouveaux lieux pour tous les publics et tous les artistes : engagés en 2011 sans financement, le projet a été repris ; *Les Ateliers Médicis* constitué sous la forme d'un EPCC, sont entrés dans une phase active de préfiguration sur le territoire emblématique de Clichy-Montfermeil. Il est l'opérateur national du programme « Création en cours » qui instaure cent résidences d'artistes dans cent écoles partout en France.
- Relancer la commande publique de l'État dans le champ de la photographie :
 - la commande photographique du Grand Paris se déploiera pendant 10 ans, en collaboration avec l'Établissement public de Coopération Culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil. Cette commande a pour but de permettre chaque année, à raison de six photographes ou équipes minimum, de réaliser une œuvre qui entrera ensuite dans les collections du Cnap. Elle participe des nouvelles représentations urbaines et sociales du Grand Paris. Pour la première année, le thème choisi est : « Grand Paris - Ville Monde ». Les artistes retenus sont : Julie Balagué ; Raphaël Dallaporta ; Patrizia Di Fiore ; Gabriel Desplanque, Julien Guinand ; Karim Kal ; Olivier Menanteau ; Sandra Rocha ; Bertrand Stofleth ; Chenxin Tang ; Philippe Vasset ;
 - la commande photographique « La jeunesse en France » qui permettra l'apport de regards photographiques croisés, sur la jeunesse à l'aube de 2017. Elle associe le Cnap et l'association CéTàVoir qui porte, depuis 2009, le festival « Images Singulières » et a ouvert, en 2011, la Maison de l'Image Documentaire de Sète. A la suite d'un appel à projet, 15 photographes ont été sélectionnés : Pablo Baquedano, Marie-Noëlle Boutin, Gilles Coulon, Chimène Denneulin, Claudine Doury, Gabrielle Duplantier, Guillaume Herbaut, Yohanne Lamoulère, Stéphane Lavoué, Géraldine Millo, Myr Muratet, Collectif : Alexandra Pouzet/Bruno Almosnino, Lola Reboud, Klavdij Sluban et Patrice Terraz.
 - « Réinventer Calais », menée en collaboration avec l'Association PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines) : le Cnap et PEROU souhaitent promouvoir la création de nouvelles œuvres en sollicitant des photographes issus de la photographie documentaire à travers un programme de 8 commandes. Il vise à documenter ce qui

s'invente à Calais, à l'interface entre ville et bidonville en collaboration avec diverses équipes de chercheurs, artistes, photographes et ainsi à prendre soin de, et non détruire, ce que migrants, calaisiens et bénévoles du monde entier ont construit ensemble, et entendre ce que la ville elle-même peut en tirer de forces et de richesses. Les huit photographes choisis sont Lotfi Benyelles, Claire Chevrier, Jean Larive, Elisa Larvego, Laurent Malone, André Merian, Gilles Raynaldy et Aimée Therion.

La délégation à la danse

En 2016, la délégation à la danse a poursuivi ses missions générales d'animation et de coordination de la politique de l'État en faveur de la danse, en lien avec les services déconcentrés et en dialogue avec les professionnels du secteur. Elle a également assuré la mise en œuvre de 2,64 M€ de mesures nouvelles en faveur du secteur chorégraphique, soit une augmentation d'environ 4 % par rapport au montant total dédié directement à la danse en 2015. Ces mesures ont permis d'intervenir à plusieurs niveaux de la création artistique par une revalorisation des aides aux compagnies conventionnées, un accompagnement de compagnies à rayonnement national et international, le développement d'associations d'artistes et la revalorisation du dispositif accueil studio dans les centres de développement chorégraphique (CDC) et centres chorégraphiques nationaux (CCN), le soutien à des ateliers de fabrique artistique et à un pôle européen de production (Maison de la danse de Lyon).

L'accompagnement à la diffusion, à la valorisation du patrimoine et au développement de la culture chorégraphique

La délégation à la danse a soutenu 23 projets pour un montant total de 423 K€. Elle a accompagné les projets en réseau favorisant la diffusion chorégraphique (Nos lieux communs, ONDA...), l'émergence (Petites scènes ouvertes), les actions en direction du jeune public ou de publics en situation de handicap (Acajou, Micadances). Elle a poursuivi son soutien aux associations représentatives du champ chorégraphique (association des CCN et des CDC, Chorégraphes associés et association des Chercheurs en danse) et aux initiatives en faveur de la culture chorégraphique et de la valorisation du patrimoine chorégraphique : projets numériques innovants, édition de livres en danse, recherche sur des fonds chorégraphiques, organisation d'un séminaire sur la danse augmentée (Maison de la danse de Lyon).

Un soutien renforcé aux compagnies chorégraphiques indépendantes

La délégation a accompagné la mise en œuvre du nouveau dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant dans le cadre des commissions régionales des DRAC, avec une attention portée à l'équité territoriale et à la diversité des esthétiques chorégraphiques. 283 compagnies ont ainsi été aidées pour un montant total de 8,1 M€ en 2016.

Parallèlement à ce dispositif, 12 équipes artistiques chorégraphiques ont été identifiées comme compagnies à rayonnement national et international, visant à accompagner le développement de projets artistiques ambitieux. Trois compagnies ont été aidées directement par la délégation (Carolyn Carlson, Jean-Claude Gallotta et Maguy Marin) et cinq autres compagnies indépendantes ont fait l'objet d'un soutien dans le cadre de sorties de CCN ou d'autres projets spécifiques (Joanne Leighton, Hervé Robbe, Claude Brumachon et Benjamin Lamarche et François Verret). Le soutien de la délégation aux compagnies chorégraphiques a représenté 1,05 M€.

Le suivi de l'activité des CCN et CDC et la mise en œuvre de mesures nouvelles

La délégation a poursuivi sa mission en direction des 19 Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et 12 Centres de développement chorégraphiques (CDC), notamment en accompagnant les projets de mise en place de résidences d'artistes associés dans 8 CCN et 11 CDC, mais aussi en

revalorisant l'accueil studio dans l'ensemble des CDC et CCN.

Par ailleurs, suite à une concertation engagée par la délégation en 2015, le réseau des CDC s'est investi en 2016, en collaboration avec le Théâtre national de Chaillot, le Centre national de la danse et la Maison de la danse de Lyon, dans la mise en place d'une plateforme numérique à visée pédagogique intitulée Data Danse. La revue *Action en cours*, synthèse des actions culturelles menées par le réseau des CDC a également été publiée avec le concours de la délégation.

La délégation à la danse a par ailleurs suivi les processus de nomination des directions dans les CCN et CDC. L'année 2016 a ainsi été marquée par la prise de fonction d'Ambra Senatore à la direction du CCN de Nantes et de Rachid Ouramdane et Yoann Bourgeois à la direction du CCN de Grenoble. Maud Le Pladec a été sélectionnée pour la direction du CCN d'Orléans (prise de fonction le 1^{er} janvier 2017), Bruno Bouché pour le CCN de Mulhouse-Ballet de l'Opéra national du Rhin (à partir de septembre 2017) ; Thierry Malandain (CCN de Biarritz), Robert Swinston (CNDC d'Angers) et Mourad Merzouki (CCN de Créteil) ont été renouvelés pour les années 2017-2019. Du côté des CDC, Corinne Gaillard a été nommée à Toulouse, Marie Roche à Grenoble et Isabelle Martin-Bridot à Avignon.

L'implication de la délégation dans les réflexions stratégiques de la DGCA

La délégation à la danse a participé au processus de finalisation du projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » et à la rédaction des projets de décret et arrêtés relatifs aux labels du spectacle vivant qui entreront en vigueur en 2017. Elle a entamé un chantier de révision de l'ensemble de ses outils d'observation pour répondre aux enjeux d'observation et d'évaluation du spectacle vivant, et améliorer la qualité des données relatives au champ chorégraphique et à l'action culturelle dans le champ éducatif et social.

Enfin, la délégation a mis en place des groupes de travail thématiques pour approfondir certains sujets comme l'évolution des labels ou les aides déconcentrées au spectacle vivant.

La délégation à la musique

Attachées à la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème de la musique, des artistes aux établissements publics en passant par les centres de ressources et les structures labellisées, les activités de la délégation se sont organisées selon trois axes majeurs :

- l'accompagnement des acteurs de la vie musicale ;
- la connaissance et l'implication des publics ;
- l'attention portée aux artistes.

Un meilleur accompagnement des acteurs de la vie musicale

A la suite des attentats du 13 novembre 2015 qui ont gravement affecté l'économie du spectacle vivant, le ministère de la Culture et de la Communication, en application de l'article 119 de la loi de finances rectificative pour 2015, a mis en œuvre un fonds d'intervention financière destiné à aider les entreprises de spectacle confrontées à des difficultés économiques ou à des charges supplémentaires de sécurité. Constitué avec des participations de l'État, de la Ville de Paris et du secteur professionnel, placé auprès du CNV (Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz) et présidé par la Directrice générale de la création artistique, ce fonds d'urgence a pu aider, en 2016, 530 entreprises du spectacle pour un montant global de près de 12 M€.

La loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » a consacré 4 labels nationaux (Centres nationaux de création musicale, opéras, orchestres permanents, et SMAC - scènes de musiques actuelles), dont la délégation a contribué à l'élaboration des textes (arrêtés). En outre, elle a aussi porté attention au renouvellement des dirigeants des établissements labellisés, afin de rajeunir et de féminiser les directions. Ainsi, au cours de l'année 2016, 3 femmes ont été nommées respectivement à la tête de l'opéra du Rhin et à la direction générale des orchestres nationaux de Lorraine et de Lyon, portant à 40 % le nombre de femmes directrices d'opéra nationaux et à 35 % le nombre de directrices d'orchestres nationaux. Enfin, le Plan SMAC engagé en 2011 a été finalisé afin de poursuivre la structuration du réseau, l'aménagement du territoire et de consolider les apports financiers de l'État en valorisant notamment des esthétiques peu diffusées. Le soutien du ministère en direction des SMAC s'élève désormais à plus de 12 M€.

L'Académie de l'Opéra national de Paris qui accompagne trente jeunes artistes en début de carrière s'est développée. Au-delà des activités de l'atelier lyrique, destinées aux chanteurs et chefs de chant, le périmètre de l'Académie englobe désormais l'accompagnement d'instrumentistes, de chorégraphes et de metteurs en scène. Outre la formation dont ils bénéficient, ces jeunes professionnels contribuent activement au programme d'éducation artistique et culturelle de l'Opéra national de Paris, et développent de véritables productions lyriques, notamment à l'attention du jeune public. Ainsi, *Vol Retour*, opéra contemporain de Joanna Lee pour les enfants de plus de quatre ans, a été créé dans sa version française par la metteuse en scène Katie Mitchell et les artistes de l'Académie.

Les 15 fédérations et réseaux nationaux soutenus par la DGCA, représentant plus de 1 500 structures professionnelles sur l'ensemble du champ musical, du baroque à l'électro, ont redéfini le soutien autour de deux axes : l'observation et la ressource ainsi que la visibilité des acteurs en

direction des professionnels, des partenaires institutionnels et du public. Les liens avec les acteurs de la filière instrumentale (CSFI, GPFO, etc) et avec les services de la direction générale des patrimoines vont permettre de redéfinir une politique du ministère en direction des facteurs et des orgues non protégés.

Une attention renouvelée aux artistes et aux producteurs

Pour favoriser le développement de carrière des artistes des spectacles musicaux ou de variétés, un crédit d'impôt pour le spectacle vivant (CISV) a été mis en place en 2016 (art. 220 quindecies du Code général des Impôts). Prenant en compte toutes les dépenses de création, d'exploitation et de numérisation d'un spectacle vivant musical, et portant sur des artistes dont aucun spectacle n'a comptabilisé plus de 12 000 spectateurs au cours de trois années précédentes, cette procédure a suscité en 2016, plus de 600 demandes, donnant lieu, après avis d'un comité d'experts, à 454 agréments provisoires.

En 2016, les équipes indépendantes ont bénéficié d'un renforcement de l'aide que leur apporte l'État à travers le nouveau dispositif des aides aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international : 37 ensembles de musique, du baroque au contemporain en passant par le jazz et les musiques traditionnelles, ont intégré ce dispositif, pour un apport complémentaire de 1,235 M€ : ensemble Pygmalion de Raphaël Pichon, Dialogos de Katarina Livjanik, Accentus de Laurence Equilbey, le Balcon de Maxime Pascal par exemple. La délégation a défini les objectifs attendus : diffusion nationale et internationale, singularité du projet artistique et respect des priorités ministérielles en matière de diversité sociale et artistique et d'encouragements des jeunes talents, renforcement de l'emploi artistique et administratif.

La délégation a travaillé aux nouveaux textes (décret du 8 juin 2015, arrêté du 22 décembre 2015 et circulaire du 4 mai 2016) relatifs aux aides déconcentrées au spectacle vivant. Les principales évolutions de ces textes concernent la création d'une commission unique pour la danse, la musique et le théâtre, la possibilité pour un artiste d'être soutenu dans le cadre d'une production déléguée portée par un entrepreneur de spectacles, la création de critères de recevabilité et la mise en place de budgets planchers d'aides (10 K€ pour les aides au projet, 50 K€ sur 2 ans pour les aides à la structuration et 150 K€ sur 3 ans pour les conventionnements). Ainsi, l'obligation de soutien *a minima* au plancher a généré plus de 500 K€ de moyens financiers nouveaux en 2016.

L'accompagnement des compositeurs a été renforcé par l'augmentation du nombre d'aides dans le cadre du dispositif d'aide aux compositeurs associés dans les lieux pluridisciplinaires, en partenariat avec la Sacem, avec 13 aides en 2016, dont 6 nouvelles (Zad Moutaka, Laurent Durupt, David Chevalier, etc), pour un montant total de 162 K€. 2016 a permis de faire un bilan de ce dispositif créé il y a 10 ans, et qui trouve aujourd'hui toute sa pertinence avec un nombre de demandes en augmentation, montrant ainsi l'intérêt des lieux et des compositeurs à s'associer dans la durée pour renforcer les moyens de création et la présence de la musique dans les lieux pluridisciplinaires.

La poursuite des aides à l'écriture d'œuvres musicales originales : la commission paritaire a accordé 54 aides à l'écriture, dont 13 pour des primo-bénéficiaires (24 % des aides), pour un montant total de 582 K€, De plus, 52 aides à l'écriture d'œuvres musicales ont été attribuées pour un montant global de 565 K€, auxquels il faut ajouter 82 K€ pour 8 dossiers livrés en fin d'année.

En 2016, la délégation à la musique a également soutenu les artistes hip hop *via* l'accompagnement de la structuration du secteur et l'organisation de la première édition de l'événement national *Rendez-vous Hip Hop* du 25 mai au 1^{er} juin en association avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. En outre, la délégation a eu un rôle prépondérant de conseil, d'accompagnement et de valorisation du travail des amateurs dans le cadre de la préparation de la Fête de la Musique organisée dans toute la France et à l'international.

La délégation s'est efforcée de favoriser une meilleure articulation entre les acteurs de la création et ceux de la recherche pour une dynamique renouvelée de la recherche musicale avec, d'une part, les laboratoires de recherche en lien avec le CNRS et, d'autre part, l'université, dont l'IRCAM dans le cadre de ses projets européens et du programme d'investissement d'avenir (PIA), et les sociétés savantes qui valorisent les travaux de recherche. Cette interaction devrait trouver un aboutissement dans un colloque sur la recherche en musique prévu en 2017.

Enfin, le soutien dédié aux « ateliers de fabrique artistique » et le renforcement des aides en résidence sur les territoires dans le cadre de la nouvelle circulaire du 8 juin 2016, ont permis de garantir des espaces de travail dans la durée aux artistes émergents et aux équipes de création : Amandine Beyer au théâtre de Gradignan, Zahia Ziouani au théâtre de la Rampe à Echirolles, Claire Diterzi au théâtre de Vanves, etc.

Une plus grande connaissance et implication des publics

Plusieurs actions ont été développées par la délégation afin d'améliorer sa connaissance des publics et de favoriser leur pratique artistique dans le champ musical, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. La mise en place du nouvel outil de l'Observatoire de l'économie de la filière musicale, en vertu de l'article 12 de la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, répond à cette préoccupation. En effet, cet observatoire permettra d'étudier les comportements et caractéristiques des publics de la musique sous toutes ses formes (spectacle vivant et musique enregistrée). Au cours de l'année 2016, la délégation à la musique et la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles) ont mis en œuvre la structuration administrative et juridique de cet Observatoire au sein du Centre national des Variétés, de la Chanson et du Jazz (CNV), afin qu'il puisse être opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, la délégation à la musique pilote avec la sous-direction des affaires financières et générales, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le service de l'inspection de la création artistique, une étude des publics de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Ce projet s'inscrit dans le chantier « culture et citoyenneté » (voir page 10).

L'Opéra national de Paris propose des initiatives ciblées en faveur des jeunes publics. Ainsi, les opérations d'avant-première réservées aux jeunes de moins de 28 ans remportent un vif succès. Dans le cadre de son Académie, l'établissement développe des projets originaux orientés vers l'inclusion sociale, la pratique artistique et la découverte du monde de l'opéra. Au cours de l'année 2016, des réflexions ont permis le développement du programme *Dix mois d'école et d'opéra* à travers un dispositif de poursuite de pratique artistique pour les anciens élèves du programme d'une part, et la mise en place d'une classe Danse à Nanterre (8 heures de danse hebdomadaires) et de deux classes *Petits Violons* à Paris (18^{ème}) et Saint-Ouen (7h30 de pratique instrumentale hebdomadaire) d'autre part. *La 3^{ème} Scène*, plateforme numérique de création, a quant à elle

accueilli 4 millions de visiteurs uniques qui ont pu découvrir les œuvres de Bertrand Bonello, Valérie Donzelli, Bret Easton Ellis ou Loren Denis.

La délégation a accompagné et soutenu, en lien avec la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le service de l'inspection de la création artistique, les pratiques artistiques participatives et inclusives des publics sur le territoire. On peut citer à cet effet la montée en charge de Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et son déploiement sur le territoire national, l'action culturelle des orchestres résidents de la Philharmonie de Paris (Orchestre de Paris, Orchestre national d'Île-de-France, Ensemble Intercontemporain, Orchestre de Chambre de Paris, Arts Florissants), l'association des Concerts de Poche ou encore l'installation de la maîtrise populaire du Théâtre national de l'Opéra-Comique. Enfin, dans le cadre de la fermeture pour travaux de ce dernier établissement, la délégation a suivi le développement de nouvelles formes artistiques allant à la rencontre des publics, telles que l'*Opéraoké* organisé le 18 juin 2016 sur la « fanzone » de l'Euro 2016, ou encore la production et la diffusion du Web-Opéra *Le Mystère de l'écureuil bleu* le dimanche 21 février 2016.

La délégation au théâtre

La délégation au théâtre a poursuivi en 2016 sa mission d'animation et de coordination de la mise en œuvre des orientations politiques de l'État en matière d'art dramatique, de cirque, d'arts de la rue, d'arts de la marionnette, du théâtre d'objet, d'arts du récit, d'arts du mouvement et du geste, en liaison avec les DRAC et les professionnels de ces secteurs.

Un soutien accru à l'indépendance et à l'écriture théâtrale contemporaine

Concernant l'accompagnement des équipes artistiques indépendantes, la délégation a participé activement à l'élaboration de la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant qui vient achever la réforme du dispositif d'aides déconcentrées au spectacle vivant (cf. décret n°2015-641 du 8 juin 2015 et arrêté du 22 décembre 2015) et celle de la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre des résidences.

En 2016, la délégation a œuvré, en lien avec les DRAC, à la mise en place des nouveaux dispositifs de soutien des équipes indépendantes pour le théâtre, le cirque, les arts de la rue et la marionnette : mise au financement plancher de l'État de 75 compagnies conventionnées, identification d'une trentaine de compagnies à rayonnement national et international, soutien à un pôle européen de production (Théâtre national de Bretagne - Centre dramatique national de Rennes), accompagnement de plus d'une trentaine de résidences et d'une vingtaine de lieux de fabrique artistique.

Dans le domaine de la marionnette, l'étude commandée par la DGCA, réalisée par Lucile Bodson et qui a été présentée le 14 octobre 2016 aux professionnels au Mouffetard, permet de mieux approcher, à l'aide d'éléments chiffrés, ce que représente ce secteur et d'envisager les conditions de son renforcement.

Dans le domaine du cirque et des arts de la rue, la délégation a tenu la commission nationale d'aide à la création et le 14 juin 2016, Jean Blaise, président de la MNACEP, a remis à la Ministre le rapport de la *Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public* assorti de propositions pour développer les arts de la rue et les arts plastiques dans l'espace public.

La délégation a poursuivi la mise en œuvre du dispositif d'aide au compagnonnage qui se décline en deux formules : le compagnonnage « artistes » et le compagnonnage « auteurs ». Elle a également assuré le suivi d'une trentaine de compagnies formées par des artistes ayant quitté la direction d'un théâtre national ou d'un centre dramatique national ainsi que le suivi de théâtres parisiens emblématiques (Théâtre du Rond-Point, Théâtre de l'Athénée, Cartoucherie). A titres d'exemples, ce soutien a permis l'accompagnement des dernières créations d'Ariane Mnouchkine (*Une chambre en Inde*), d'Alain Françon (*Le Temps et la chambre*), de James Thierrée (*La grenouille avait raison*).

La délégation a poursuivi en 2016 la mise en œuvre des différents dispositifs de soutien à l'écriture théâtrale contemporaine, et en particulier l'aide à la création dramatique proprement dite, liée à l'activité de la commission nationale désormais gérée par Artcena (nouveau centre de ressources pour les Arts du cirque, de la rue et du théâtre créé en 2016 par la réunion du Centre national du Théâtre et de Hors les Murs), le volet « auteurs » du dispositif d'aide au compagnonnage et le soutien apporté au centre national des écritures du spectacle de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, à Théâtre Ouvert et à la Maison Antoine Vitez. Mohamed El Khatib et Nathalie Papin ont

été lauréats 2016 des Grands Prix de Littérature dramatique et de Littérature dramatique Jeunesse, respectivement pour *Finir en beauté* (Les Solitaires Intempestifs) et *Léonie et Noélie* (L'école des loisirs).

Des directions renouvelées

La délégation assure la tutelle de quatre théâtres nationaux : Comédie-Française, Odéon-Théâtre de l'Europe, Théâtre national de la Colline et Théâtre national de Strasbourg. Deux d'entre eux ont changé de direction en 2016 : Wajdi Mouawad a été nommé au Théâtre national de la Colline et Stéphane Braunschweig au Théâtre national de l'Odéon.

Trois types de structures labellisées sont pilotés par la délégation : les centres dramatiques nationaux (CDN), les pôles nationaux cirque (PNC) et les centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP). La délégation a organisé en 2016 le recrutement de quatre directeurs de CDN : Séverine Chavier à Orléans, Daniel Jeanneteau à Gennevilliers, Arthur Nauzyciel à Rennes et Luc Rosello à Saint-Denis de la Réunion. Une nouvelle directrice a été nommée au PNC d'Amiens (Célia Deliau), poursuivant ainsi le mouvement de rajeunissement et de féminisation des dirigeants de ces structures. Le recrutement du nouveau directeur du CNAREP emblématique de Chalon-sur-Saône et des directions des CDN de Toulouse et de Montpellier ont été engagés, David Bobée, directeur du CDN de Normandie-Rouen, et Arnaud Meunier, directeur de La Comédie de Saint-Étienne, ont été reconduits dans leurs fonctions pour, respectivement, un deuxième et un troisième mandats.

Clément Poirée a été nommé à la direction du Théâtre de la Tempête (prise de fonction courant 2017), Simon Delétang à la direction du Théâtre du Peuple, à Bussang (septembre 2017) et Olivier Py a été renouvelé à la direction du Festival d'Avignon pour un deuxième mandat 2018-2021.

L'important chantier de révision des textes-cadres (cahiers des charges et des missions) de l'ensemble des labels s'est poursuivi dans le cadre de la publication de la Loi sur la « liberté de création, l'architecture et le patrimoine ». Les pôles nationaux cirque (PNC, anciennement PNAC) et les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP, anciennement CNAR) ont changé d'appellation afin de mieux rendre compte de la réalité des activités de ces labels, qui ont connu en 2016 une augmentation significative de leurs moyens.

Formation et enseignement supérieur : poursuite des habilitations et des créations de diplômes, élaboration des textes sur les établissements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur

D'une manière générale, la délégation a participé en 2016 à l'ensemble des réflexions menées par la DGCA sur les filières : de l'enseignement initial à l'insertion professionnelle en passant par l'enseignement supérieur, en lien avec la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la sous-direction de la diffusion artistique et des publics. La délégation suit les structures en charge de la formation permanente des artistes et de leur insertion professionnelle (Chantiers nomades, ARTA, JTN...).

La délégation a enfin participé, en lien avec la sous-direction de la diffusion artistique et des publics, aux travaux d'élaboration des textes permettant de délivrer un agrément aux

établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, ainsi qu'à l'ensemble des travaux liés au schéma d'orientation pédagogique des conservatoires.

Théâtres privés : le soutien à l'ASTP et la poursuite des travaux avec le groupe de travail théâtre privé – théâtre public

En ce qui concerne les théâtres privés, la délégation a poursuivi son intervention auprès de l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé) en lien avec la Ville de Paris en signant notamment une convention pluriannuelle d'objectifs pluripartite avec la Ville. Début 2017, René Bonnell a remis le rapport sur l'ASTP commandé par la DGCA et la Ville de Paris. Dans le but d'améliorer les conditions de collaboration entre le théâtre public et le théâtre privé, la DGCA a poursuivi ses travaux avec le groupe de travail théâtre privé – théâtre public.

De nouveaux lieux

Le 24 octobre 2016, le président de la République a annoncé le démarrage des études de la future Cité du Théâtre aux Ateliers Berthier, dans le XVII^{ème} arrondissement de Paris. La Cité du Théâtre abritera les nouveaux locaux du Conservatoire national supérieur d'Art dramatique, les salles de spectacle, de répétition et les espaces techniques de l'Odéon - Théâtre de l'Europe et deux salles pour la Comédie-Française lui permettant de présenter l'ensemble des répertoires et des formes contemporaines. Par ailleurs, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a inauguré les nouveaux locaux du CDN Théâtre des Quartiers d'Ivry au sein de la Manufacture des Œillets le 10 décembre.

La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'organisation de la DGCA a été modifiée en juin 2015, à l'issue de deux années de réflexion partagée dans le cadre de son « projet de service ». La nouvelle organisation de la sous-direction reposant sur trois bureaux et une mission est devenue effective au 1^{er} janvier 2016. Cette année est donc la première année de fonctionnement dans le nouveau cadre d'organisation. Son bilan n'en est que plus significatif.

L'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques

La crise des écoles d'art

En fin d'année 2016, l'aboutissement de la concertation engagée au printemps 2015 sur le projet d'actualisation du statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN), s'il satisfaisait pour l'essentiel les revendications des enseignants des ENSA, a créé un climat de crise dans les écoles supérieures d'art territoriales dont les enseignants aspirent à voir leur statut actuel aligné sur celui des écoles nationales.

> L'actualisation du statut des PEN

Une concertation a été organisée depuis fin 2015 avec le SRH et les organisations syndicales représentatives des professeurs des écoles nationales supérieures d'art au sujet de l'actualisation de leur statut. Elle a pris la forme de plusieurs réunions courant 2016 et a principalement traité de l'actualisation des missions des professeurs, afin notamment de mentionner leurs activités de recherche, de la révision de la grille de carrière des professeurs, afin de prendre en compte le vieillissement de ce corps de « seconde carrière » et de l'obligation annuelle de face-à-face pédagogique. Les discussions ont abouti fin 2016 en ce qui concerne les missions et la grille de carrière, à un projet d'actualisation du décret du 23 décembre 2002 qui régit leur statut. Elles doivent reprendre début 2017 pour traiter la question du face-à-face pédagogique. Des réunions ont également eu lieu avec la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) afin de déterminer les étapes nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Un projet de nouveau décret statutaire, intégrant une grille redécoupée, a ainsi été établi et transmis au Guichet unique de la DGAFP. L'ensemble des dispositions proposées pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2017, de manière rétroactive à la publication du texte au printemps.

> Le projet d'alignement du statut des professeurs des écoles supérieures d'art territoriales (PEA) sur celui des PEN

Sur la base de cet accord, un autre dossier devra être relancé, celui des PEA des écoles supérieures d'art territoriales, qui a fait l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement au printemps 2015. Le ministère a en effet pris en octobre 2015 l'engagement de créer un cadre d'emploi spécifique des enseignants des écoles supérieures d'art territoriales "aligné" sur celui des enseignants des écoles nationales. Les démarches engagées auprès des autres ministères intéressés (Intérieur, Fonction publique, Budget, Enseignement supérieur) à la fin de 2015 n'ont

pas abouti, la DGCL (Direction générale des collectivités locales) considérant l'achèvement des travaux sur le statut des enseignants des écoles nationales comme un préalable à l'ouverture du dossier statutaire des enseignants des EPCC.

La consolidation de l'ancrage des établissements d'enseignement supérieur dans le LMD

La réévaluation des diplômes d'enseignants du spectacle vivant dans le cadre de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant (CPC SV)

L'année 2016 a vu la concrétisation d'une première étape de ce projet important et attendu par les professionnels du secteur. En effet, au cours de l'année, ont été publiés au Journal officiel deux nouveaux textes relatifs aux diplômes d'enseignement de la musique, certificat d'aptitude (CA) et diplôme d'État (DE), dont les projets avaient été présentés et approuvés en commission plénière en 2015, et qui sont désormais inscrits au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) respectivement en niveau I et II.

En 2016, les travaux des groupes dédiés de la CPC SV se sont concentrés, en premier lieu sur la problématique de réévaluation du CA de professeur de danse dont les projets de textes ont été approuvés lors de la réunion plénière de la CPC SV du mois de juin. Le décret relatif à ces nouveaux textes a été publié au Journal officiel en septembre 2016. Il sera très prochainement suivi par la publication d'un arrêté précisant notamment le nouveau niveau d'inscription du diplôme. Les groupes dédiés ont également été sollicités sur la réévaluation du CA de professeur d'art dramatique, dont les textes ont été réécrits et présentés à la réunion plénière de la CPC SV de décembre, et ont poursuivi la réflexion sur la structuration et le contenu des référentiels de compétences relatifs au CA de directeur de conservatoire.

Enfin, a été lancée à l'automne une étude, qui sera menée en partenariat avec le MENESR (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), visant à la reconnaissance en valant grade de licence de l'ensemble des sept diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP), diplômes d'artistes-interprètes de la sphère du spectacle vivant. Ce projet se poursuivra en 2017 dans le cadre d'une vaste concertation avec les organisations professionnelles et les établissements d'enseignement supérieur concernés.

La campagne d'habilitation a occasionné l'évaluation de 14 formations présentées par 13 établissements d'enseignement supérieur, dont 9 nouvelles demandes concernant 8 établissements. Ont été notamment évaluées les premières demandes d'habilitation de l'ERAC (École régionale d'acteurs de Cannes), de l'école de la Comédie de Saint-Étienne et de l'ESAD (PSPBB - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt) dans le domaine du théâtre (DE de professeur de théâtre).

La reconnaissance du valant-grade de licence pour le diplôme national d'art (DNA)

Le processus de reconnaissance du grade de licence pour le diplôme national d'art (DNA), défini par l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques, est actuellement engagé. Il permettra de conférer aux titulaires de ce diplôme le grade de licence à compter du mois de juin 2018.

Comme il s'agit d'une première demande de reconnaissance au grade de licence, une procédure a été négociée et arrêtée avec le MENESR. Les dossiers de demande de reconnaissance au grade

de licence du DNA sont examinés par les deux ministères (MCC et MENESR), sans évaluation préalable par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) à l'occasion de deux phases de pré-diagnostic partagé MCC-MENESR (juin à septembre 2016) et d'évaluation MCC-MENESR (décembre 2016 à mai 2017).

Dans le cadre de la phase de pré-diagnostic, 70 dossiers ont été recensés envoyés par 38 établissements au 31 mai 2016. Des retours ont été adressés en octobre aux écoles afin de leur permettre d'élaborer le dossier définitif.

Culture & Recherche

En 2016, le Comité éditorial de la revue ministérielle *Culture & Recherche* (semestriel tiré à 5 000 exemplaires) a décidé de confier la direction éditoriales des deux numéros de 2017 au séminaire de l'inspection sous la direction de la Mission recherche, pour traiter de la question de la recherche dans le domaine du spectacle vivant. Un comité de pilotage a ainsi été constitué au sein de la DGCA pour l'élaboration de ces numéros.

L'emploi dans le spectacle vivant

L'année 2016 a été marquée notamment par la mise en œuvre de trois importants chantiers engagés par le Gouvernement : le corpus législatif et réglementaire de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), l'évaluation de la politique publique (EPP) de licence d'entrepreneur de spectacles vivants et le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et les chantiers réglementaires

La DGCA, dans la suite des travaux engagés depuis 2013, a été largement mobilisée dans la préparation des débats en seconde lecture du projet de loi LCAP. Elle a notamment été à l'initiative de la proposition d'élargir la définition de l'artiste du spectacle donnée par le code du travail aux fins d'y inclure les nouveaux métiers artistiques (artistes du cirque ou métiers reconnus comme tels par les conventions collectives, tels que les disc-jockey). La DGCA a aussi contribué aux travaux relatifs à la pratique amateur, lors des travaux législatifs dans l'organisation d'une concertation sur les textes d'application. Ainsi, un projet de décret a été finalisé fin 2016 et les travaux sur un projet d'arrêté engagés.

L'année 2016 a par ailleurs été marquée par un travail de concertation interministérielle et avec les professionnels sur les décrets d'applications des lois relatives au droit des étrangers en France et à la modernisation de notre système de santé. Ces travaux ont conduit à une meilleure prise en compte, dans ces textes, des spécificités des professionnels du spectacle, permettant d'une part la facilitation de la circulation internationale des artistes et d'autre part l'adaptation des obligations relatives à la protection du public en matière de risques sonores, pour tenir compte à la fois des impératifs de santé publique et de la nécessité de ne pas mettre en péril certains lieux de spectacles.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants

Le dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants connaît à la fois un soutien des professionnels, appelant au maintien des professions réglementées, et des limites, en termes de cohérences des textes existants et de gestion et d'efficacité au regard de ses objectifs. C'est pourquoi le Premier ministre, en 2015, en a demandé l'évaluation aux inspections générales des affaires sociales et de la culture. L'année 2016 a donné lieu à d'importants travaux concernant l'organisation de cette évaluation (présidence du comité d'évaluation) et la production de documents, analyses, constats et bilans en vue de la rédaction du rapport par les inspections générales.

Le FONPEPS, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle

La DGCA a contribué à la mise en œuvre du FONPEPS visant à proposer des mesures concrètes de soutien à l'emploi. Suite aux arbitrages du Gouvernement, la DGCA a contribué aux travaux réglementaires de mise en œuvre des principales aides (aides aux contrats à durée indéterminée ou aux contrats à durée déterminée de longue durée, aides aux jeunes artistes diplômés), ainsi qu'aux travaux de préfiguration des aides aux « cafés culture » ou à la garde d'enfants. Au sein des instances du fonds de professionnalisation et de solidarité (FPS), le bureau a été à l'origine d'un élargissement des rencontres annuelles permettant à des bénéficiaires du fonds d'y assister et a contribué à l'élaboration d'une aide aux femmes dites « maternelles ».

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics

Après un an d'existence, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics a poursuivi son travail de coordination, de synthèse et de propositions en direction de tous les publics et en faveur de la jeunesse, de la consolidation des réseaux de diffusion pluridisciplinaires et des politiques d'innovation, en particulier numérique. Articulée autour de trois bureaux, la sous-direction s'applique à renforcer la transversalité des approches et à nourrir une culture commune au sein de la DGCA.

Le bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire

L'une des missions du bureau est l'animation du réseau des 72 scènes nationales et le suivi des procédures de renouvellement de direction guidées par l'exigence, partagée avec les collectivités territoriales, du renforcement de l'accompagnement des artistes et d'une prise en compte la plus large possible des populations des territoires concernés.

Le bureau a également conduit un travail d'analyse et d'évolution du programme des scènes conventionnées qui constitue un complément dynamique à la politique des labels d'État. Au titre du conventionnement durable prévu par la Loi LCAP, il a été décidé de pérenniser et de renforcer ce programme à l'appui d'objets de conventionnement recentrés sur les priorités nationales en faveur de la création, des territoires et de la jeunesse avec trois mentions possibles :

- « art et création » pour des projets développant, à l'égard de disciplines artistiques spécifiques, un travail solide et durable d'accompagnement des artistes et de facilitation de leur création ;
- « art, enfance, jeunesse » pour des projets développant une action culturelle exemplaire dans l'accompagnement de la création jeune public et de son inscription au cœur des partenariats et parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- « art en territoire » pour des projets développant un volume d'activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations.

Dans cette perspective, le bureau a coordonné la concertation avec les professionnels et la rédaction d'un arrêté ministériel pour la redéfinition de ce programme.

Depuis 2015, le bureau est chargé de la tutelle exclusive de l'établissement public du Parc et de la Grand Halle de la Halle de la Villette. L'année 2016 a été marquée par l'accompagnement de la mise en œuvre du projet du nouveau président, Didier Fusillier, nommé le 17 juin 2015, avec en particulier l'ouverture d'un nouvel espace dédié à la petite enfance, « Little Villette », et l'implantation, à Sevran, de la première Micro-Folie à titre d'expérimentation (inaugurée en janvier 2017).

Enfin, le bureau a conduit et élaboré une stratégie numérique, définie en 3 axes :

- réorienter les actions de numérisation des ressources culturelles pour en favoriser l'accès par un public plus large ;
- placer la DGCA et ses réseaux d'établissements et de partenaires en situation de répondre durablement aux enjeux du numérique ;
- développer la création en environnement numérique et accompagner les artistes aux enjeux de la révolution numérique.

Un partenariat a été élaboré en ce sens en 2016 avec l'Ecole 42 dont la mise en œuvre effective interviendra en 2017.

Le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles

Le bureau a poursuivi son travail d'accompagnement des pratiques des amateurs et de leur renouvellement dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts du cirque et des arts plastiques et visuels. Ainsi, la cinquième édition de l'appel à projets *Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs* a permis de soutenir 87 projets collectifs portés par 4707 amateurs dont plus de 27% sont des jeunes de moins de 25 ans. Avec plusieurs associations et fédérations nationales impliquées dans le domaine de la pratique des amateurs en théâtre, le bureau a clôturé, avec une journée de débats, un voyage (6 étapes sur deux ans en lien avec des festivals et des manifestations organisées partout en France) à travers la diversité de ces pratiques théâtrales afin d'échanger et de réfléchir avec ceux qui, à tous âges et en toute liberté, choisissent de s'engager dans l'aventure collective du théâtre. Intitulé *Sur les chemins du théâtre des amateurs*, ce périple a été retracé dans un numéro hors série du journal *La Scène* fin 2016. Le dispositif Danse en amateur et répertoire suivi par le bureau et mis en œuvre par le Centre national de la Danse a permis cette année encore à des groupes de danseurs amateurs (166 issus de 9 régions), accompagnés par un artiste professionnel, de remonter 16 extraits de pièces de répertoire (tous les styles de danse sont concernés) développant ainsi leur culture chorégraphique. Les groupes sélectionnés ont présenté leur travail pour les dix ans du dispositif, au TAP - scène nationale de Poitiers en juin 2016.

L'année 2016 a été marquée par la reprise d'un dialogue régulier de l'État avec les collectivités et les conservatoires dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, la rédaction d'un article sur l'enseignement spécialisé dans la loi LCAP et l'octroi de 8 M€ de crédits nouveaux pour les conservatoires (délégués en DRAC). Pour pouvoir prétendre à un financement, chaque conservatoire doit obligatoirement mettre en œuvre une tarification sociale. Deux autres axes parmi les trois suivants doivent être développés au sein du projet d'établissement : renouvellement des pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique ou développement des réseaux et des partenariats. Dans cette perspective, les conservatoires à rayonnement intercommunaux ont pu prétendre pour la première fois à un soutien de la part du ministère. Ces critères, ainsi que l'adoption de la loi LCAP, ont ouvert un chantier touchant à la fois aux questions pédagogiques et aux questions d'organisation des enseignements. Ainsi, en 2016, le bureau, en lien étroit avec les délégations et le service de l'inspection ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les professionnels de l'enseignement artistique spécialisé, a travaillé sur les critères d'agrément des établissements délivrant des enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur du spectacle vivant instaurés par la loi.

L'année 2016 a aussi été marquée par la mise en place du plan d'action Arts/Enfance/Jeunesse, *Génération Belle Saison*, sur le sujet de la rencontre de la jeunesse avec l'art vivant. Comportant 23 actions, ce plan s'articule autour de plusieurs thèmes forts : mobiliser tous les acteurs / conforter les artistes qui font le choix de la jeunesse / placer la rencontre avec les œuvres au cœur de l'éducation artistique et culturelle / développer les compétences professionnelles / agir au plus près des territoires / accroître la visibilité des actions / observer et évaluer. En 2016, le bureau a accompagné la structuration de la nouvelle association nationale Scènes d'Enfance-Assitej, a organisé une journée d'études à la Villette le 6 décembre 2016 lors de laquelle une sélection des

18 projets « labellisés » *Génération Belle saison* a pu être présentée. Le bureau a également réalisé une cartographie des points d'appui pour les artistes qui font le choix de la création jeune public et proposé aux professionnels du secteur une charte de valeurs partagées.

A travers son soutien à des associations comme Acajou (danse) ou Musique en situation de Handicap (MESH), le bureau favorise les actions permettant de structurer l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques. Enfin, le bureau a participé activement au chantier « culture et citoyenneté » et aux groupes de travail dédiés (voir page 10).

Afin d'encourager une rencontre toujours plus régulière des enfants et des jeunes avec la création et les artistes, le bureau a poursuivi son soutien aux associations nationales œuvrant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (Jeunesses Musicales, Association nationale de Recherche et d'Action Théâtrale, Association rencontres Internationales Artistiques...) et a souhaité s'engager financièrement pour la première année aux côtés de deux associations investies plus particulièrement dans les territoires prioritaires, l'association Orchestre à l'école et l'association des Concerts de Poche.

Le bureau de l'action européenne et internationale

Le bureau a donné à son action trois grandes priorités : le soutien à la mobilité des artistes et des professionnels, l'Europe et les relais spécialisés. En 2016, dans le cadre de son rôle d'interface d'information européenne et internationale avec le SG, le bureau a contribué à la préparation de plus d'une cinquantaine de déplacements et d'entretiens de membres du Gouvernement avec leurs homologues. Le soutien à la mobilité internationale des artistes et des professionnels, aux échanges et rencontres artistiques, aux réseaux européens et aux collaborations internationales se sont traduits par des accueils en France d'artistes, de programmateurs et de professionnels étrangers, une présence d'artistes et la diffusion à l'étranger d'œuvres produites en France (Joël Pommerat en Argentine, François Chaignaud et Cecilia Bengolea au Brésil, Matali Crasset aux Etats-Unis, Cyprien Gaillard au Royaume-Uni et Lili Reynaud-Dewar en Allemagne par exemple), des actions entre écoles d'art, des opérations de visibilité de la scène artistique française à l'étranger, des rencontres professionnelles bilatérales, des rencontres européennes.

Dans le cadre du montage et du développement de projets et réseaux européens, le bureau accompagne les professionnels en conseils individualisés. Le suivi de la facilitation de la mobilité des artistes et des œuvres se traduit par le soutien à la plate-forme d'information sur la mobilité artistique *On The Move*, au Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers et au Fonds Roberto Cimetta (fonds international de mobilité et de structuration, en particulier dans l'espace méditerranéen). Le bureau participe au Comité Visa Artistes animé par le réseau de musiques du monde Zone Franche et au suivi de la législation sur l'immigration en cours de modification. Dans le cadre du déploiement des coopérations artistiques internationales, l'année 2016 a été marquée par la consolidation des 9 relais spécialisés du spectacle vivant et des arts plastiques, implantés dans 7 zones géographiques prioritaires et développés conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Institut français (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Chili et Amérique latine, Serbie Balkans, Asie du Sud-est, Chine et Corée du Sud). Ils se sont notamment impliqués dans la mise en œuvre de *Génération Belle Saison* à l'étranger. Concernant les opérateurs de l'international accompagnant les professionnels du champ de la création artistique, l'année 2016 a

permis de renforcer la présence, la diffusion et les collaborations des artistes et professionnels français à l'étranger. Le ministère a délégué à l'Institut français ses 11 ateliers-studios dédiés à l'accueil d'artistes et professionnels étrangers en résidence à la Cité internationale des arts de Paris et en a engagé la réfection par des équipes de designers/architectes à la suite de deux appels à projets.

Le bureau a aussi accompagné le lancement d'expérimentations de quatre pôles européens de production (Maison de la Culture d'Amiens, Théâtre national de Bretagne à Rennes, Le Phénix, scène nationale de Valenciennes et la Maison de la Danse de Lyon) et l'opération *dance2016*, une année franco-américaine de danse et d'idées. Enfin, le bureau a engagé le chantier de parangonnage des politiques publiques de la création.

La sous-direction des affaires financières et générales

La sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG) a la responsabilité des moyens de fonctionnement de la direction générale et assure à ce titre la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires qui lui sont affectés, en lien avec les autres services de la direction et avec le secrétariat général du ministère. Elle exerce également une mission de coordination et de conseil sur les sujets transversaux de la direction : élaboration du projet de loi de finances (PLF), tutelle des opérateurs, suivi des investissements, respect des plafonds d'emplois, suivi de l'action territoriale, analyses juridiques, etc. Elle est organisée en quatre bureaux et une mission.

Actions transversales

La sous-direction assure l'élaboration du budget et le suivi de l'exécution des crédits du programme 131 « Création » dont la directrice générale est responsable. La SDAFIG participe par ailleurs à la construction budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur les programmes 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

La préparation du PLF 2017 a vu le programme 131 bénéficier de près de 31 M€ de mesures nouvelles qui représentent une augmentation de plus de 4 % des crédits par rapport à 2016. Ces moyens supplémentaires doivent contribuer prioritairement à soutenir la création indépendante orientée vers les territoires et la jeunesse et à renforcer le maillage territorial des labels et réseaux. Ils doivent également permettre d'engager les chantiers de deux grands équipements culturels : le relogement du CNAP – Centre national des arts plastiques - à Pantin et la création de la Cité du théâtre (Odéon, Comédie-Française et Conservatoire national supérieur d'art dramatique) sur le site des ateliers Berthier dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. Sur le programme 224, 3,5 M€ supplémentaires sont accordés aux conservatoires conventionnés portant le total des crédits annuels qui leur sont consacrés à 17 M€. En outre, 15 M€ sont prévus pour les dépenses d'investissement dans les écoles d'art et de spectacle vivant (écoles nationales supérieures des Beaux-arts de Paris et d'art d'Arles, Dijon et Cergy, Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et Paris).

Sur le plan de l'exécution des crédits, le financement non budgété en loi de finances initiale 2016 des crédits en faveur du fonds d'urgence pour le spectacle vivant a constitué l'élément contraignant de la gestion du programme 131. Par un pilotage très fin des crédits qui sont répartis entre les services de la direction générale et l'ensemble des directions régionales (DRAC), la SDAFIG a pu garantir durant tout l'exercice la soutenabilité budgétaire du programme et assurer en fin de gestion la consommation totale des crédits mis à disposition en procédant notamment à des redéploiements entre les services centraux et les DRAC.

Le bureau des affaires générales (BAG)

Le BAG gère les moyens financiers, humains et logistiques relevant de la direction générale. Il est constitué de trois pôles : financier, ressources humaines et logistique.

Au-delà du suivi de la programmation des crédits centraux, le pôle financier, comme les années

antérieures, a instruit plus de 1100 demandes de paiement. Il a contribué à la bonne exécution des crédits qui permet d'atteindre des taux de consommations proches des 100 % (99,96 % sur le programme 131, 99,94 % sur le programme 224 et 99,89 % sur le programme 186). L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre des évolutions réglementaires en matière d'aides d'État qui a conduit à l'utilisation de nouveaux modèles de conventions financières.

Le pôle RH a été particulièrement mobilisé sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), notamment pour les agents relevant de la filière administrative et celles des métiers d'art. Les postes des agents concernés ont été classés dans les différents groupes de fonctions qui déterminent le niveau de l'indemnité de fonction et de sujétion. Le pôle a accompagné la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le chantier de réforme du statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art en lien avec le SG.

Le pôle logistique, quant à lui, a notamment piloté le déménagement des équipes induit par la mise en œuvre du projet de service. Cet ultime mouvement d'ampleur dans le bâtiment de la rue Beaubourg a été l'occasion d'actualiser les informations relatives aux implantations des services, ce qui constitue un recensement précieux dans la perspective du projet Camus 2019 (regroupement des services de l'administration centrale sur 3 sites). L'année 2016 a marqué le début du renouvellement du parc informatique de la direction (près de la moitié des ordinateurs ont été remplacés) qui se poursuivra en 2017.

Le bureau des affaires juridiques (BAJ)

Le bureau des affaires juridiques s'est fortement mobilisé cette année sur le suivi parlementaire de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » promulguée le 7 juillet 2016, ainsi que sur la préparation de ses mesures d'application (voir page 12).

L'année a également été marquée par la publication des textes relatifs à la réforme du dispositif d'abattement supplémentaire de certains prélèvements sur le produit des jeux accordés aux casinos qui organisent des manifestations artistiques de qualité (décret n° 2016-838 du 24 juin 2016 relatif au barème de points et arrêté du 5 septembre 2016). Cette réforme, qui simplifie la gestion des dossiers en déconcentrant la procédure, a nécessité une grande information et un travail d'accompagnement des DRAC chargées désormais d'instruire les dossiers.

Le BAJ a traité environ une dizaine de dossiers contentieux et a exercé son expertise dans les domaines des marchés publics, de la procédure du 1 % artistique, des subventions ou du droit des collectivités territoriales. En matière de propriété intellectuelle, il s'est investi dans de nombreux dossiers à la croisée du droit public, du droit du travail, du droit fiscal et de l'économie. Il agit en appui des services de la DGCA et en lien avec la DGMIC et le SG, et exerce les fonctions d'expertise, de conseils ou d'alerte et de veille sur le droit interne et européen. Il participe au conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

La gestion du dispositif de protection des salles de spectacles (articles 2 et 3 de l'ordonnance de 1945) reste toujours très active. Outre l'information régulière des services et des DRAC sur le dispositif, 10 dossiers ont été traités en 2016 pour la cession de baux à usage de spectacle et cinq dossiers ont été examinés au titre de la désaffectation de salles.

Le bureau de l'action territoriale (BAT)

Le bureau de l'action territoriale, qui pilote la stratégie budgétaire des services déconcentrés, a coordonné la mise en œuvre de la DNO (directive nationale d'orientation), a préparé les conférences annuelles d'automne « stratégie et budget » avec les DRAC destinées à répartir les crédits déconcentrés (organisées par le secrétariat général pour l'ensemble des programmes rattachés au ministère) et a assuré le suivi de la gestion des DRAC. Il a par ailleurs organisé des réunions bilatérales DGCA-DRAC en cours d'année pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre, par les services déconcentrés, des politiques définies par la direction générale. Le BAT a animé le réseau des conseillers création en DRAC par des réunions plénières ou thématiques (par exemple en juin 2016 avec les conseillers danse à Montpellier, en juillet 2016 avec les conseillers théâtre et les directeurs des pôles création à Avignon et les conseillers musique à Aix-en-Provence). Il a représenté la direction générale au sein du secrétariat permanent, des réunions plénières et des groupes de travail du CCTDC (Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel). De manière récurrente, le bureau organise également – et accompagne en tant que de besoin - les déplacements de la directrice générale de la création artistique.

En 2016, le bureau a continué d'être mobilisé sur le suivi de l'impact de la réforme territoriale (fusion des DRAC) et sur le désengagement de collectivités territoriales qui ont généré un important travail de veille et d'analyse en lien avec les services centraux et les DRAC. Le BAT a effectué un travail de synthèse concernant la recomposition des territoires (création des métropoles et EPCI, mise en place des Conférences territoriales de l'action publique...). Il a par ailleurs activement contribué à l'élaboration du recueil administratif des enquêtes mis en place par le SG concernant les services déconcentrés, ainsi qu'à l'élaboration des décrets et arrêtés découlant de la loi LCAP. Il a participé aux groupes de travail organisés par le SG à destination des nouveaux directeurs de pôles « action culturelle et territoriale » des DRAC. Enfin, tout au long de l'année, le BAT a co-piloté avec le service de l'inspection de la création artistique les travaux du groupe de travail concernant la création artistique dans les Outre-mer (les travaux menés déboucheront au premier trimestre 2017 sur l'élaboration d'une publication incluant des préconisations et des perspectives d'évolution).

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion

L'année 2016 a été marquée par la production de la première version d'un panorama global des financements et des activités des structures de la création artistique. Il synthétise dans un seul document l'ensemble des données quantitatives de synthèse de l'action du ministère dans le champ de la création artistique, par discipline (activité des structures subventionnées) et par région (cartographies) et a vocation à devenir un outil de travail pour l'ensemble des services de la DGCA.

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion veille par ailleurs, dans le cadre de la construction d'une « centrale de bilans », à une amélioration du suivi de l'activité et de l'économie des labels de la création à travers la modernisation, la fiabilisation et la simplification des enquêtes. Ce travail est mené en concertation avec les parties prenantes, au regard des besoins de l'administration, et des usages des labels. L'objectif est notamment d'aboutir à des fiches de synthèse sur chacune des structures et sur l'ensemble des labels à partir des données les plus récentes possibles et qui tiendront également compte des spécificités de l'activité des structures.

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion poursuit sa mission d'éclairage et de support du décideur politique avec l'actualisation du tableau de bord « Ministre » qui donne les principaux chiffres d'activité des opérateurs sous tutelle de la DGCA, le suivi d'études, la modernisation des outils de pilotage des structures subventionnées et la rédaction de synthèses.

Le bureau a poursuivi le déploiement d'un vaste chantier sur les opérateurs via l'animation du réseau des chargés de tutelle, la coordination des dossiers transversaux, notamment la procédure des parts variables des dirigeants, et la synthèse des données budgétaires et d'activité. Il a copiloté un audit interne des processus métiers de la direction générale consistant, dans un premier temps, en la réalisation d'une cartographie des risques.

Le bureau participe au grand chantier sur la « démocratisation culturelle » mené par la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le service de l'inspection de la création artistique (voir page 10). Une enquête des publics auprès de deux lieux labellisés a été lancée afin de tester un protocole qui permettra aux structures subventionnées de mener par la suite leurs propres enquêtes des publics. Un kit méthodologique sera fourni à l'issue de cette enquête. Des questionnaires sur l'action culturelle ont été envoyés aux labels (quantitatifs et qualitatifs) et aux DRAC (qualitatif). Enfin, un travail de synthèse de l'ensemble des études des publics existantes est mené.

Enfin, le bureau est en charge de la mise en place et du maintien en condition opérationnelle des outils métiers commandés par les services (ex. : ATALIE, Agents artistiques, 1 %, Limesurvey). Ainsi, pour l'optimisation de la gestion des collections au Mobilier national, un cahier des charges a été co-rédigé et un accompagnement a été assuré lors des réunions d'étude et de développement du système. Pour l'outil de remontée des données dans le cadre de l'observatoire sur le spectacle vivant institué par la loi LCAP, le bureau de l'observation a participé à l'élaboration du cahier des charges et à la constitution de l'appel d'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La mission du conseil architectural

La mission est sollicitée pour son expertise et son conseil dans un grand nombre de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale. En 2016, elle a ainsi participé aux comités de pilotage et aux comités techniques des grands chantiers en cours dans les services et établissements sous tutelle de la direction générale : Théâtre national de Chaillot, Opéra-Comique, Centre national de la danse, Théâtres nationaux, École nationale supérieure des Beaux-arts, Mobilier national, Cité de la Céramique – Sèvres et Limoges, école nationale supérieure d'Arles, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Deux projets emblématiques ont été portés en 2016 par la mission : le projet Berthier de Cité du Théâtre pour lequel deux études de programmation ont été lancées, l'une sur la relocalisation des fonctions logistiques de l'Opéra national de Paris sises à Berthier sur le site de Bastille, l'autre sur la création d'une cité du théâtre regroupant trois opérateurs (Odéon, Comédie-Française et Conservatoire national supérieur d'art dramatique) ; le Centre national des arts plastiques dont différentes options pour sa relocalisation (bureaux et réserves) ont été étudiées jusqu'au choix d'un site à Pantin.

Dans le cadre de sa mission d'expertise et d'assistance technique auprès des structures subventionnées, la mission est intervenue sur de nombreux projets pour le ministère tels que la MC 93 à Bobigny, le théâtre des Amandiers à Nanterre, le Centre national des arts de la rue et de l'espace public le Citron Jaune à Port-Louis, l'Espace des arts à Chalon-sur-Saône, la Scène nationale de Narbonne, les Centres dramatiques d'Aubervilliers, de Limoges, de Lyon, de Thionville, de Valence, de Saint-Étienne et des Tréteaux de France, les Centres chorégraphiques de Nantes, de Nancy et de Tours, le projet de nouvelle implantation de la Maison de la danse à Lyon, la SMAC Dynamo à Pantin, le GMEM à Marseille. L'expertise de la mission a également été sollicitée en 2016 sur le suivi de l'étude sur l'isolation acoustique du Zénith de Paris.

La mission de la communication

A côté de ses missions habituelles de communication (réponses aux sollicitations des journalistes, rédaction de documents de relations presse, publications sur les sites internet, relais sur les réseaux sociaux, validation de supports de communication), la mission a accompagné plusieurs projets ponctuels en 2016. On pourra citer ainsi l'inauguration de trois commandes publiques (*Les Sons des Confins* de Pierre Redon / Limousin, *Oeuvreuses* d'Estefanía Peñafiel Loaiza / Doubs et *Ma Montagne* de Camille Henrot / Cantal), les Journées européennes des métiers d'art, le programme de valorisation du *street art* (colloque à la Villette et appel à projet), le soutien aux projets internationaux (Fluxus avec le parrainage de Kristin Scott Thomas, Transkabrik), la prochaine Biennale de Venise (Xavier Veilhan), la première édition de *Rendez-vous hip hop*, la Mnacep, l'extension de Démon et le premier week-end des FRAC.

Quelques événements ou opérations ont particulièrement marqué l'activité de l'année. Ainsi, la nouvelle opération *1 immeuble, 1 œuvre* a donné lieu à la réalisation d'un dépliant de présentation, à la création d'un mini-site sur le site institutionnel du ministère (description de l'opération, charte, réalisations, signataires, réglementation...) et à une présentation du projet lors de la nouvelle foire *Galeristes* au Carreau du Temple. Afin de contribuer à la mise en valeur du *street art* engagée par le ministère, la mission a proposé d'inviter un artiste d'art urbain à réaliser l'affiche de la Fête de la Musique. C'est Combo qui a été retenu et a proposé une création qui a constitué le visuel national et international de la manifestation dont l'ensemble de la communication est encadrée par la mission. La troisième édition des *Journées du 1 % artistique de l'école à l'enseignement supérieur* a été accompagnée, en lien avec les Journées européennes du Patrimoine qui l'ont intégré dans leur communication (site internet, dossier de presse et pour la première fois lettre d'information). Enfin, la mission a participé à l'organisation de deux événements avec l'aide d'un nouveau système de gestion des participants en ligne, Weezevent : le premier Forum de la Mode à la Gaité Lyrique et la journée de bilan Un an de *Génération Belle Saison*.

Une politique volontariste de mise à jour et d'enrichissement des sites internet a été poursuivie avec la refonte ou la création de plusieurs espaces numériques. Ainsi, la première carte dynamique d'un label de la création artistique avec les Centres dramatiques nationaux a été réalisée ; elle sera élargie à toutes les structures du spectacle vivant et des arts plastiques. La visibilité des politiques, des événements, des lieux et des acteurs de la création artistique a été renforcée sur les sites internet et les réseaux sociaux qui ont fortement gagné en audience (+18 % avec 401 000 « abonnés » sur Facebook et + 27 % avec 205 000 sur Twitter), en lien avec la DICOM (Délégation à l'Information et à la Communication) ou d'autres services du ministère (intégration des collections du FNAC au portail *Collections*). Cette intense activité rédactionnelle pour le web est complétée par la rédaction d'hommages pour les personnalités disparues, de biographies de personnalités et de propositions d'éditoriaux ou de préfaces pour des programmes de festivals, salons, foires ou manifestations ponctuelles. Des documents ont été publiés tout au long de l'année : brochure des épreuves de Danse (DE 2016), actualisation du Guide des obligations sociales du spectacle, « L'expertise à l'épreuve de la transdisciplinarité et de la mondialisation » (actes de séminaire), rapport MNACEP, programme du colloque « Oxymores – État de l'art urbain », recueil des questions parlementaires relatives à la loi de finances 2017, organigramme et trombinoscope (mensuels). Pour la première fois, la DGCA a publié en 2016 son

rapport d'activité de l'année précédente. Le secrétariat de rédaction, la mise en page, la publication et la diffusion ont été assurés par la mission de la communication.

La mission a aussi une forte activité relative aux distinctions honorifiques et à leurs huit promotions annuelles (Ordre national de la Légion d'Honneur, Ordre national du Mérite et Ordre des Arts et des Lettres). La mission a établi, sur proposition des services, des listes de candidats, rédigé les mémoires de proposition (plus de 120 mémoires biographiques établis) et préparé les 3 conseils annuels des Arts et des Lettres (élaboration d'un livret des candidats des secteurs de la DGCA avec résumés biographiques). Enfin, la mission est chargée des deux promotions annuelles de la Médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales (promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet).

Exceptionnellement cette année, la DGCA a participé à quatre salons pour les jeunes et les étudiants, car le salon de l'éducation 2015 a été reporté à la suite des attentats du 13 novembre. La mission a donc organisé la présence des établissements d'enseignement supérieur sur le stand du ministère pour le Salon des formations artistiques, les 30 et 31 janvier (porte de Versailles), le salon de l'Éducation du 11 au 14 mars et du 18 au 20 novembre (porte de Versailles) et le Start les 3 et 4 décembre (Les Docks - Cité de la Mode et du Design). Un artiste d'art urbain, Artiste Ouvrier, a été invité à créer deux œuvres (grâce au soutien du service des arts plastiques) pour les parois du stand afin de participer à la mise en avant du *street art* par le ministère. La mission a organisé des conférences avec des représentants d'écoles et de la DGCA afin de présenter toute la richesse et la variété de l'enseignement supérieur de la création artistique qui est par ailleurs détaillé dans une brochure générale de présentation qui a été enrichie et mise à jour en association avec la SDEESR et le SICA. Cette mission d'information du grand public, les jeunes, futurs étudiants et leurs familles, est complétée par le traitement des questions des usagers qui sont déposées sur les sites internet (plus de 200 demandes traitées).

Sur le plan de la communication interne, la mission favorise la circulation de l'information auprès des 190 agents de la direction, notamment avec la diffusion du compte-rendu des comités de direction, d'alertes presse, d'une lettre interne d'informations qu'elle rédige et met en page. La mission a organisé les vœux au personnel de la Directrice générale au Centre Pompidou en lien avec le Bureau des affaires générales. Elle a enfin continué à élaborer et organiser les *Rendez-vous de la DGCA*, moments d'échanges et de réflexions thématiques pour le personnel avec des invités extérieurs. Ainsi, José-Manuel Gonçalves, directeur du 104 est venu échanger avec les agents de la DGCA sur le thème du Grand Paris de la Culture le 20 juin et Marie-Christine Bordeaux, enseignante-chercheuse à l'Université de Grenoble, a fait une intervention intitulée « La médiation, la participation et l'inclusion au cœur des nouveaux enjeux des politiques culturelles » le 17 décembre pour prolonger la réflexion du chantier « culture et citoyenneté » engagé par la DGCA.

Le service de l'inspection de la création artistique

Le service de l'inspection de la création artistique (SICA) déploie son activité selon deux axes. D'une part, il réalise des missions d'inspection que lui confie la directrice générale de la création artistique dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant. Leur objet est l'étude, l'expertise ou l'évaluation des politiques, des dispositifs, des structures et des opérateurs. Ces inspections peuvent être conjointement menées avec une autre inspection, en particulier avec l'Inspection générale des affaires culturelles, ou bien toute autre inspection d'un ministère tel que celui chargé de l'Éducation Nationale.

D'autre part, le service assure une mission permanente de conseil aux services de la DGCA, aux DRAC, aux établissements publics nationaux, le cas échéant aux collectivités territoriales, sur tout le champ de la création artistique. Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, le SICA assure l'examen des classements de conservatoires et participe à la définition des schémas nationaux d'orientation pédagogique prévus par la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Le SICA coordonne et participe à l'expertise exercée dans le cadre des procédures d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux dans le domaine du spectacle vivant. Dans celui des arts plastiques, il contribue à la réflexion sur la poursuite de l'inscription des cursus dans le champ de l'enseignement supérieur (niveau Licence et Doctorat), ainsi qu'à la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art.

Conseil

Dans le domaine du conseil, en 2016 le SICA a particulièrement contribué aux chantiers de :

- concertation et rédaction du projet de décret labels et des projets d'arrêtés portant cahiers des missions et des charges des labels définis dans la loi LCAP ;
- rédaction de la circulaire d'application du 4 mai 2016 relative au dispositif d'aides déconcentrées au spectacle vivant (décret 2015-641 du 8 juin 2015, arrêté ministériel du 22 déc. 2015 et circulaire d'application) ;
- définition des conditions d'agrément des enseignements préparant à l'enseignement supérieur ;
- renouvellement de l'organisation du classement des conservatoires dédiés à l'enseignement spécialisé du spectacle vivant ;
- cartographie de l'enseignement supérieur et en particulier de chaque école supérieure d'art pour un panorama conjoint avec la SDEESR ;
- agrément des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art dans le champ de l'enseignement supérieur ;
- réécriture des textes réglementaires pour les diplômes de pédagogie dans le spectacle vivant (DE et CA de musique, de danse, d'art dramatique).

Le SICA a exercé comme chaque année sa mission constante d'expertise artistique et technique en siégeant à des jurys, et en participant ès qualités aux commissions consultatives d'aides aux équipes artistiques indépendantes et aux artistes rattachées aux DRAC, mais aussi celles des acquisitions du Centre national des arts plastiques. Les inspecteurs formulent en outre après des services des avis sur des recrutements en cours de dirigeants de structures de labels nationaux ou d'établissements publics nationaux, ou sur des projets soumis à concours.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service, le SICA a systématisé en 2016 la diffusion aux conseillers en DRAC chargés de la création artistique de l'information sur les rapports remis à la DGCA et la veille documentaire. De même, il communique de manière trimestrielle aux services de la DGCA l'information sur la nature et l'avancement des missions d'inspections demandées au SICA. Enfin, des rencontres périodiques sont organisées entre ses collègues et les services sectoriels correspondant au même champ artistique, pour une meilleure information dans le débat et la coopération.

Rapports d'étude, expertise ou d'évaluation

Les rapports d'inspection ont porté majoritairement sur des structures des labels relevant de l'article 5 de la loi LCAP (dont quatre CDN, trois CCN, un centre d'art) incluant les candidats à une labellisation, mais également sur des structures, compagnies indépendantes aidées en administration centrale ou établissements singuliers, hors du champ labellisé. Une étude sur les festivals et une étude portant sur la diffusion du spectacle vivant dans le sud de la Bourgogne et le département de la Nièvre ont également été remises en 2016.

Trois rapports conjoints du SICA et de l'IGAC ont été remis dans le cadre de la mission d'ensemble sur les cinq opéras nationaux en régions : Lyon, Nancy, Bordeaux. Une mission conjointe avec l'IGAC et trois autres corps d'inspection ministériels a par ailleurs porté sur l'évaluation des CFMI (centres de formation de musiciens intervenants).

Les 31 rapports remis en 2016 sont à l'image de la diversité des acteurs de la création et des interventions des collectivités publiques.

Rapports de classement de conservatoires et habilitations d'enseignement supérieur

Durant le 1^{er} semestre de l'année 2016, les trois collèges du spectacle vivant du SICA se sont mobilisés autour du classement de la vague massive de demandes de collectivités territoriales pour leurs conservatoires de l'enseignement artistique spécialisé déposées à l'approche et même au-delà de l'échéance d'octobre 2015¹. Ainsi, à la mi-novembre 2016, un nombre record de 140 rapports de classement de conservatoires étaient d'ores et déjà remis (contre 40 en 2015). 20 % de ces conservatoires étaient des CRR (conservatoires à rayonnement régional), 46 % des CRD (conservatoires à rayonnement départemental) et 34 % des CRC (conservatoires à rayonnement communal ou inter-communal).

Le SICA a également participé aux travaux d'expertise portant sur l'enseignement supérieur. La campagne d'habilitation de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant a porté en 2016 sur 13 établissements d'enseignement supérieur et leurs 14 formations en spectacle vivant (dont 3 diplômes d'État en théâtre). Concernant les arts plastiques, le SICA a participé à l'engagement de la procédure de reconnaissance des DNA (diplôme national d'art, fusion des diplômes nationaux d'arts plastiques et d'arts & techniques) au niveau licence de 45 établissements, ainsi qu'à la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art.

1. Fin du délai prorogé accordé pour le renouvellement des classements accordés par l'article 7 du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Centre de documentation

Le centre de documentation offre ses services documentaires à l'ensemble de la DGCA et aux conseillers en DRAC chargés de la création artistique. En 2016, la documentation a poursuivi principalement deux objectifs : la refonte du portail documentaire sur Sémaphore et le renforcement du travail avec les services.

Un stock physique allégé, « désherbé » et numérisé :

Le stock comprend aujourd'hui 16 200 documents dont 2 719 sont numérisés (14% du stock total du ministère). La DGCA est le 3^{ème} centre documentaire après le secrétariat général et le service des musées de France. La documentation gère une cinquantaine d'abonnements. Afin de ne pas accroître démesurément le fonds physique, la priorité est donnée au numérique.

Vers un véritable portail documentaire

Le portail documentaire « Culture doc », créé en 2012 dans le cadre de la réorganisation de Sémaphore, a fait l'objet d'une réflexion approfondie en relation avec le SG et les autres directions pour offrir des services plus adaptés aux agents. L'activité menée par la Documentation de la DGCA a servi de modèle pour mettre en place un cadre permettant aux autres directions d'étoffer leurs propositions et de mettre en place, à terme, des dossiers numériques et des capitalisations de veille. En ce qui concerne la DGCA, le portail contient désormais 25 dossiers numériques, 5 sitothèques et une bibliothèque de flux RSS.

Une Documentation en lien avec les agents

55 % des agents de la DGCA font appel ponctuellement à la Documentation et 30 % de façon régulière à travers :

- les demandes d'achats et de prêts de livres et de revues ;
- les demandes de recherche et de veille spécifique ;
- la consultation du portail documentaire et de la « Semaine de la Doc » ;
- la mise en place d'espaces collaboratifs.

